

# opera mundi europe

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ÉCONOMIE EUROPÉENNE

LIBRARY

please return  
to my

D A N S C E N U M E R O

- LETTRE DE BRUXELLES (P. 1-4)

L'Europe et la Monnaie

- LES COMMUNAUTES AU TRAVAIL (P. 5-10)

Les investissements américains dans le Marché Commun; Des chiffres sur le financement de l'Europe Verte; La situation conjoncturelle dans la CEE; Un nouveau Président pour la BEI; Prise de position de l'UNICE sur l'élargissement de la Communauté.

- EUROFLASH (P. 14-47)

Sommaire analytique, P. 14

Index alphabétique, P. 45

N° 578 - 15 Septembre 1970

## LETTRE DE BRUXELLES

Bruxelles.- Les Six ont axé leur rentrée, après la période des vacances, sur le sujet le plus important de l'actualité européenne : les problèmes monétaires. Réunis la semaine dernière à Luxembourg, en ouverture de l'année la plus chargée que la Communauté ait jamais connue, les Ministres des Finances ont, sans bruit, effectué un nouveau pas vers la personnalisation de la CEE sur le plan monétaire international.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on est préoccupé en Europe par la situation du dollar américain. Ce qu'il y a de nouveau, c'est que le déficit persistant de la balance des paiements des Etats Unis a conduit les experts de Washington à imaginer un ou des systèmes permettant non seulement d'éviter la dévaluation du dollar, mais encore de confirmer la devise américaine comme l'élément fixe, le pivot en quelque sorte de tout le système monétaire international. En bref, ce que l'on appelle "l'étalon-dollar". Pratiquement il s'agirait de faire supporter par le reste du monde, et plus particulièrement par les pays industrialisés d'Europe, la charge du déficit de la balance US en les amenant à financer ce déficit. Par quel moyen ?

En vertu des accords Bretton -Woods, les marges de fluctuation des monnaies entre elles sont limitées à une faible plage au-dessus et au-dessous de leur parité. Dès qu'une monnaie atteint son plancher ou son plafond, la Banque centrale responsable intervient sur le marché pour la maintenir dans les limites de la parité officielle. Le système, évidemment, est assez rigide car il contraint les gouvernements à une stricte discipline financière. Or c'est précisément à cette discipline que, pour des raisons diverses, les Etats-Unis ne peuvent, ou ne veulent se plier. Ils sont dès lors nécessairement entraînés à envisager un assouplissement des règles internationales de parité, c'est-à-dire une plus grande flexibilité des taux de change.

Plusieurs méthodes peuvent permettre d'atteindre ce résultat, et deux d'entre elles ont été plus spécialement étudiées par le Fonds Monétaire International à la demande de Washington. Deux méthodes qui peuvent être utilisées, soit séparément, soit en combinaison, l'objectif étant toujours de maintenir à son niveau de principe la valeur du dollar. Selon la première méthode, les marges de fluctuation des taux de change sont élargies de 1 à 4 % au-dessus et au-dessous de la parité. Pour le D-Mark par exemple, une telle mesure signifie automatiquement que sa valeur s'accroît de 4 %, c'est-à-dire qu'il est réévalué du même montant. De fait, en théorie tout au moins, il est indifférent, dans les rapports entre le mark et le dollar, que le premier soit réévalué ou le second dévalué. Dans la pratique, il est vrai, les conséquences pour l'économie intérieure du pays sont sensiblement différentes.

Selon la seconde méthode, et étant entendu que le dollar est toujours tenu en dehors du mécanisme, toute monnaie se maintenant

se façon pratiquement inébranlable à son plancher ou à son plafond pendant un certain laps de temps devrait décrocher de sa parité dans une faible proportion, 3 % par exemple en baisse ou en hausse. Ainsi la livre pourrait-elle être dévaluée et le mark pourrait-il être réévalué sans qu'il y ait lieu de procéder à des manipulations monétaires au sens classique de l'expression et sans que le dollar lui-même ait à varier dans sa valeur. En d'autres termes aussi, comme aucun mécanisme ne sanctionne une éventuelle inflation aux Etats-Unis en portant atteinte à la valeur de la monnaie, cette inflation, dans la mesure où elle n'excède pas les marges de flexibilité ou/et de réajustement internationalement admises, ne peut qu'être prise en charge par les autres devises.

Mais où s'arrête la flexibilité et où commence l'anarchie ?

C'est la question que l'on peut se poser et que l'on n'a pas manqué de se poser en Europe, dans le même temps que l'on se demandait qui, finalement, allait payer la facture. L'affaire est à ce point complexe et incertaine - le cours flottant du dollar canadien le montre - que même aux Etats-Unis certains experts s'interrogent. D'ores et déjà il est clair que l'Assemblée du Fonds Monétaire International, qui va se tenir à Copenhague à partir du 21 septembre, et où l'on s'attendait à ce que des décisions de principe au moins soient prises en la matière, ne s'achèvera avec aucune mesure concrète de cette sorte. De fait, la relative accalmie - plus apparente que réelle peut-être - qui règne actuellement sur le front monétaire international incite à ne rien bousculer.

Cette pause tacitement acceptée dans le monde a été accueillie avec un grand soulagement par les Ministres des Finances des Six, pour deux raisons : d'une part les propositions américaines sont tellement complexes, elles impliquent de telles conséquences techniques, économiques et politiques, qu'un examen approfondi ne sera pas superflu; d'autre part la solidarité monétaire européenne est encore balbutiante, et chaque mois gagné loin du "feu" vaut des années.

Depuis un an en effet, un fait nouveau est apparu. Les Six, à La Haye, ont solennellement confirmé l'esprit du Traité de Rome en prévoyant la constitution entre eux d'une Union économique et monétaire grâce à la mise en oeuvre d'un plan par étapes. Ce plan fait l'objet, depuis plusieurs mois déjà, des travaux du "groupe Werner", placé sous l'autorité du Premier Ministre et Ministre des finances du Luxembourg. Le groupe Werner remettra son rapport le 15 octobre et, en conséquence, des décisions importantes devraient être prises d'ici la fin de l'année. Dès maintenant cependant, certains principes ont été retenus; les Six notamment se sont engagés avant l'été à ne pas élargir entre eux les marges de fluctuation de leurs monnaies au cas où une telle décision serait prise sur le plan international. Ils ont même envisagé au sein du "groupe Werner" de réduire ces marges. Dans un cas comme dans l'autre, cela singulariserait la Communauté vis-à-vis du reste du monde. Mais cela conduirait les Six - et les conduit effectivement - à envisager la création d'une organisation des changes propre à la

Communauté, éventualité que le Comité des Gouverneurs des banques centrales de la CEE étudie présentement. En d'autres termes, la création d'un second "pôle" monétaire dans le monde, à côté de celui que représente le dollar.

Pour être en mesure de prendre position sur le plan international, les Six sont donc contraints, répondant en cela à la logique la plus élémentaire, d'attendre les résultats des travaux du "Groupe Werner" et les décisions qu'entraîneront ces travaux. Les deux dossiers - celui de l'Europe monétaire et celui du rôle de l'Europe dans les affaires monétaires mondiales - sont en effet étroitement liés. Quoiqu'il en soit d'ailleurs, les Six sont convenus d'adopter, après des études approfondies qui demanderont au moins un semestre, une position commune sur l'affaire de la flexibilité des taux de change (étant entendu que, de toutes façons, il n'y aura pas entre eux d'élargissement des marges). Pour l'instant, les positions des Etats membres ne sont pas les mêmes. D'un côté la France, la Belgique et le Luxembourg estiment que la flexibilité sur le plan international est en tout état de cause une mauvaise politique; mieux vaut se contenter des mécanismes actuels qui ne sont imparfaits que parce que certains pays, essentiellement les Etats-Unis, n'en respectent pas les règles. D'un autre côté, l'Italie et l'Allemagne, pour des raisons différentes, considèrent que certaines modalités d'assouplissement pourraient ne pas être inutiles.

Mais les divergences, comme l'a souligné Pierre Werner à Luxembourg, ne sont pas aussi importantes qu'on pourrait le croire de l'extérieur. Selon Raymond Barre, elles ne sont même pas telles que les Six ne puissent pas avoir une position commune à Copenhague lors de la session du FMI. Dans la capitale danoise d'ailleurs, si les Etats membres n'ont pas de porte parole commun, les déclarations ministérielles "ne seront pas contradictoires", selon l'expression de M. Werner. Que seront ces déclarations ? D'abord que le dossier n'est pas prêt et qu'il doit être soigneusement étudié; ensuite - et cela est important - qu'au cas finalement où des assouplissements seraient appliqués aux règles du système monétaire international, ils ne pourraient être que "très modérés". Cela signifie que si des divergences existent encore entre les Etats membres, elles ne sont également que "très modérées". Ce qui justifie l'affirmation de Valéry Giscard d'Estaing : "la Communauté prend progressivement conscience de sa personnalité propre".

Autre motif de satisfaction à Luxembourg : le long échange de vues que les Ministres ont eu sur leurs projets de budget pour 1971, en les replaçant dans le cadre de leur politique économique d'ensemble. Ce faisant, les Six ont anticipé sur le contenu du plan Werner qui comporte dans sa première étape un renforcement sérieux de la concertation budgétaire. Ce débat a fait apparaître deux éléments importants.

En premier lieu, depuis la décision de juillet 1969, concernant les consultations de politique conjoncturelle, aucun gouvernement de la CEE n'a cherché à échapper à cette règle. Toutes les

importantes prises depuis un an (en France, en Belgique, en Allemagne, en Italie et aux Pays-Bas récemment) ont fait l'objet d'une consultation préalable au sein des comités spécialisés. A Luxembourg, les ministres de Rome et de La Haye ont d'ailleurs longuement exposé à leurs collègues le contenu des dispositions qu'ils ont (l'Italie) ou vont (les Pays Bas) mettre en vigueur.

En second lieu, tous les gouvernements se sont tenus aux orientations de politique économique qu'ils avaient arrêtées lors du Conseil du mois de juillet dernier : la France et la Belgique ont maintenu leur prudence budgétaire tandis que l'Italie, l'Allemagne et les Pays-Bas, qui connaissent de fortes tensions inflationnistes, ont décidé d'appliquer une politique d'austérité budgétaire.

La session de Luxembourg incite donc à l'optimisme. Si la Communauté n'était pas engagée dans le processus de l'élargissement, on pourrait penser que les premières décisions importantes relatives à l'Union monétaire seraient prises avant la fin 1970. Mais, il y a quelques jours encore, M. Rippon, le négociateur anglais, a demandé que les Six s'abstiennent d'arrêter des mesures importantes (bien évidemment il faisait allusion à l'Union monétaire) tant que la Grande Bretagne n'aurait pas adhéré. Cette attitude de Londres, regrettable car après tout l'Union monétaire serait d'un précieux secours pour les fragiles finances anglaises, pèse évidemment sur les discussions des Ministres des finances. Les Pays Bas se sont fait le porte parole de la Grande Bretagne. Bien isolés maintenant, notamment à propos de la mise en oeuvre du concours financier à moyen terme, iront-ils jusqu'à bloquer un processus dont dépend l'avenir de la Communauté, menacée de dilution par l'opération d'élargissement ? On a du mal à le croire.

-----

## LES COMMUNAUTÉS AU TRAVAIL

LES INVESTISSEMENTS AMÉRICAINS DANS LE MARCHÉ COMMUN - La publication d'un article sur ce sujet dans la "Documentation Européenne", l'un des périodiques édités par la Commission, a entraîné une mise au point dans laquelle il est indiqué que cet article ne reflète pas exactement le Rapport en préparation à Bruxelles depuis deux ans sur les investissements américains - et dont une rédaction erronée a été rendue publique par suite d'une "fausse manœuvre". Il n'en reste pas moins que cet article a été publié sous le timbre de la Commission. Il est donc intéressant d'examiner les renseignements qu'il contient, et de supputer les jugements dont ceux-ci peuvent faire l'objet.

Les sources officielles américaines évaluent à \$ 9 milliards la valeur des investissements US dans le Marché Commun. En réalité, souligne la Documentation Européenne, le poids des immobilisations américaines ne peut s'apprécier uniquement selon leur valeur d'inventaire; celle-ci ne représente sans doute qu'environ la moitié de leur valeur de marché ou de remplacement. En outre, la valeur des actifs contrôlés par les filiales de sociétés américaines en Europe serait de l'ordre du double de ce qu'elles possèdent directement. Ainsi est-on conduit à estimer à quelque \$ 30 milliards la valeur réelle de ces investissements.

Depuis la guerre, la part de l'Europe dans le total cumulatif des investissements américains à l'étranger est passée de 14,7 % à 29,9 %. Pour les pays de la Communauté, cette part est passée de 5,4 % à 13,8 %, avec une sensible accélération du mouvement depuis la création du Marché Commun. En effet, après avoir doublé entre 1950 et 1958, les investissements américains chez les Six ont triplé par rapport à 1950 entre 1958 et 1966, le taux annuel de progression se situant, en moyenne géométrique, à 18,2 %. La tendance au plafonnement constatée en 1967-68 paraît aujourd'hui enrayée, et il semble que, d'une année sur l'autre, ces investissements auront augmenté de 11 % en 1969 et de 25 % en 1970.

Par pays, c'est dans l'UEBL que les investissements US sont, par tête, les plus importants (\$ 76), devant les Pays-Bas (69), la République Fédérale (52), la France (36) et l'Italie (22, mais avec une très rapide progression). Par secteurs, la part des filiales américaines dans la production varie fortement. Selon des estimations relativement récentes, elle est de 29 % dans le secteur automobile, de 55 à 60 % dans le noir de carbone, de 35 à 40 % dans le bioxyde de titane, de 15 % dans le caoutchouc synthétique, de 20 % dans la cons-

truction électrique, de 50 % dans les semi-conducteurs électroniques, de 95 % dans des circuits intégrés, de 80 % dans les ordinateurs.

Il y a peu encore, les secteurs préférés des compagnies américaines étaient ceux où elles possédaient une avance en matière de technologie ou de conditions d'approvisionnement, et les investissements étaient surtout le fait des très grandes entreprises. Maintenant s'affirme une tendance à la diversification, et les investissements touchent les industries alimentaire, textile, verrière, de la mode et de la parfumerie ainsi que de nombreuses branches du secteur tertiaire : publicité, leasing, assurances, banques d'affaires, hôtels, activités de loisirs, etc... A l'heure actuelle, plus de 80 % des plus grandes sociétés américaines ont des établissements ou des filiales en Europe, alors qu'en 1962, le pourcentage n'atteignait pas 50 %.

Comment sont financés ces investissements ? D'après la Documentation Européenne, ce sont les Européens qui les financent en ordre principal. Au cours des 20 dernières années, la General Motors, par exemple, n'aurait pas exporté un seul dollar des Etats-Unis pour réaliser ses investissements à l'étranger. Selon les sources américaines, de 1959 à 1967, les bénéfices réinvestis sont passés de 15,9 % à 8,9 % du total, et les fonds en provenance des Etats-Unis ont décréu de 25,5 % à 16,1 % tandis que les fonds obtenus en dehors des Etats-Unis augmentaient de 29 % à 46,6 %.

En réalité, à partir du moment où elles atteignent leur rythme de croissance, les filiales américaines sont de taille à se passer de ressources en provenance des Etats-Unis. Développant des techniques et des produits nouveaux - mais souvent déjà amortis aux USA - pour lesquels il est possible de réaliser un taux de profit annuel allant jusqu'à 20 ou 30 %, elles constituent en outre des pôles d'attraction puissants sur les marchés européens des capitaux. Sur un total d'euro-émissions de \$ 3 milliards en 1968, les deux tiers ont été lancées par des sociétés américaines. Mais le financement de source européenne ne couvre pas seulement les frais d'installation ou de développement des filiales américaines; il leur permet aussi d'acquérir des entreprises européennes, telles que Bull, Ferrania, Simca, Rootes, etc...

Deux autres sources de financement doivent cependant être notées : (1) De nombreuses filiales américaines appliquent le système de la "Tax Haven Company", qui interpose entre la société mère et diverses filiales européennes une société holding établie dans des pays qui, comme la Suisse, frappent d'impôts faibles ou nuls les revenus étrangers. Il est ainsi possible d'éviter tout à fait légalement une large partie des impôts qui, normalement, seraient dus soit au siège de production soit aux Etats-Unis. (2) Les entreprises américaines bénéficient de la concurrence que se livrent les pays européens en matière d'aides régionales, celles-ci pouvant atteindre 30, 50, voire 70 % du coût des projets. Pourtant, à en croire la Documentation Européenne, il ne semble pas que l'expérience des aides soit déterminante pour les investisseurs américains. En

tout état de cause d'ailleurs, et compte tenu des situations de concurrence entre pays européens, ces investisseurs ne peuvent fonder leur choix que sur un calcul marginal, ce qui rend donc fort coûteuse l'escalade des aides.

Quelles sont les raisons du succès des entreprises américaines en Europe ? Essentiellement leur dimension, les différences de rentabilité et le management (meilleure gestion, meilleure organisation, meilleur "armement" technique). Finalement, pendant la période 1963-65, les investissements américains dans le Marché Commun ont été près de trois fois supérieurs aux investissements de pays membres à pays membres, et il s'est avéré que les initiatives nationales pour y faire obstacle ont été largement inopérantes. Sans doute les pouvoirs publics, particulièrement en France, se sont parfois efforcés de les enrayer. Mais les investisseurs se contentent alors de passer la frontière. Les salaires qu'ils distribueront ne bénéficieront pas à l'État "récalcitrant", mais celui-ci n'en verra pas moins son marché envahi.

Il est indéniable que les investissements américains diffusent de la prospérité économique et du progrès technologique. Toutefois, ce progrès ne bénéficie pas en ordre principal aux européens. Comme plusieurs cas l'ont montré, dans les domaines de l'emploi, de la recherche, de la défense ou des relations commerciales internationales, la politique des entreprises ainsi constituées reste, en dernière analyse, tributaire des décisions d'états-majors industriels, voire politiques, étrangers à l'Europe.

DES CHIFFRES SUR LE FINANCEMENT DE L'EUROPE VERTE - Le coût de la politique agricole commune sera un des points essentiels des discussions entre la Grande-Bretagne et le Marché Commun. C'est la raison pour laquelle Londres - utilisant la méthode du "fact finding" retenue lors de la première conférence ministérielle, en juillet - a transmis aux institutions communautaires, et rendues publiques dans le même temps, ses prévisions sur les dépenses européennes en 1978. Ces prévisions se fondent sur un budget annuel global, essentiellement agricole, de \$ 4 milliards, et elles font ressortir, évidemment, une contribution du Royaume-Uni objectivement trop lourde pour sa situation financière, qui reste précaire.

Ce document n'a encore fait l'objet d'aucun commentaire à Bruxelles. Ce n'est pourtant pas s'avancer beaucoup que de se demander si la "recherche des faits" (pour traduire, au mieux, l'expression anglaise) doit s'établir sur des évaluations à aussi long terme. L'expérience de dix ans de Communauté a largement prouvé, dans le domaine agricole, la fragilité des prévisions autres qu'à très court terme. D'une campagne à l'autre, on peut déjà se tromper considérablement. Quelles seront les dépenses agricoles en 1978 ? Cela dépend de l'évolution, sur une très longue période, de plusieurs facteurs : modification des courants d'échanges, croissance de la production dans des pays comme la Grande-Bretagne où des prix élevés vont avoir un effet attractif indéniable, courbe des prix à l'intérieur de la Communauté, prix mondiaux, éventuelle mise en place du Plan d'amélioration des structures agricoles européennes, possibilité de conclure

des accords mondiaux pour les grands produits, adaptation des Règlements européens, etc... Autant de variables qui rendent impossible toute prévision sérieuse. Il ne serait même pas raisonnable de calculer une marge d'erreur. Ainsi paraît-il exclu que les experts de la Commission et des Etats membres acceptent une discussion sur la base de tels chiffres; peut-être exacts, mais beaucoup plus probablement fantaisistes.

Presque simultanément, la Commission a publié ses propres prévisions de dépenses agricoles pour l'année 1971. Le rapprochement des deux périodes est instructif. Et, comme pour venir confirmer la fragilité des prévisions à trop long terme, les évaluations de la Commission font ressortir une stabilisation du coût du soutien des marchés agricoles, voire une diminution en valeur réelle. En 1971, la section "garantie" du FEOGA devrait absorber \$ 2,5 milliards, soit le même montant que durant la campagne 1969/70 (les 12 mois étaient encore comptés "à cheval"), et à peine plus que durant l'année budgétaire 1970. Or, en deux ans et demi, une progression serait, en tout état de cause, normale. En outre, par rapport à ces budgets précédents, deux nouveaux secteurs seront pris en charge l'an prochain par le Fonds : tabac (\$ 118 millions) et vin (38). La tendance à l'accroissement continu des dépenses agricoles paraît donc "brisée".

Si l'on veut tenter d'évaluer la participation anglaise aux dépenses de l'Europe Verte, si l'on veut "trouver des faits", il est clair que c'est plutôt sur la base de tels chiffres qu'il faut procéder. En se référant aux statistiques de 1970, aux prévisions pour 1971, on peut limiter la marge d'erreur de façon considérable. Certes, de telles références n'indiquent pas comment la situation va évoluer. Mais là il faut tenir compte aussi de la négociation elle-même. Si l'on accepte d'y ouvrir sérieusement le dossier des prix communs, il ne fait guère de doute que diverses inconnues devront disparaître. La voie statistique a été empruntée par les négociateurs pour renforcer le caractère "sérieux" des discussions. Encore ne doit-on pas oublier que rien n'est plus dangereux qu'un chiffre mal exploité, ou mal compris. A noter enfin, dans les prévisions de la Commission, une très sensible diminution du coût du secteur des céréales: \$ 706 millions contre 830 en 1969/70.

LA SITUATION CONJONCTURELLE DANS LA CEE - L'évolution de la production industrielle est restée caractérisée au cours de la récente période par une forte tension des facteurs de production, en particulier dans les industries de biens d'investissement. Le mouvement des entrées de commandes s'est modéré, mais les réserves de productivité se sont progressivement épuisées du fait du haut degré d'utilisation des capacités techniques. Le déséquilibre entre l'offre et la demande ne s'est donc gère atténué. En Italie, le développement de la production a, de surcroît, continué à être entravé par des conflits sociaux.

Le climat des prix à la consommation est resté défavorable. Si la hausse de l'indice dans les divers pays membres s'est légèrement modérée, cette évolution est en grande partie imputable à des facteurs saisonniers. En mai et juin, selon les cas, cet indice accusait, en comparaison annuelle, une progression de 5,7 % en France, de 5,2 % en Italie, de 4,9 % au Luxembourg, de 3,8 % en Belgique, aux Pays-Bas et en Allemagne. L'accroissement du coût de la vie a tenu non seulement à l'expansion toujours vive de la demande finale dans la plupart des pays membres, mais aussi, dans une mesure grandissante, au fait que la hausse des salaires dépasse de beaucoup les progrès de la productivité. Jamais encore dans la Communauté l'augmentation des coûts salariaux par unité produite n'avait été aussi forte que dans la phase conjoncturelle actuelle. Au surplus, dans les pays où les salaires sont, de manière directe ou indirecte, liés aux mouvements des prix, cette augmentation a été accentuée par la montée des prix. Par ailleurs, de très vives tensions persistaient au début de l'été sur les marchés de l'emploi. Toutefois la tendance à la réduction du chômage a disparu dans la plupart des pays membres.

Le déficit de la balance commerciale à l'égard des pays tiers s'est stabilisé au printemps aux environs de \$ 50 millions en moyenne mensuelle. Le déficit de l'Italie est demeuré élevé et le solde extérieur s'est détérioré aux Pays-Bas; en revanche, il s'est amélioré dans l'UEBL. Quant au commerce intra-communautaire, après un certain ralentissement, il a repris une croissance très rapide. Enfin, les réserves d'or et de devises ont légèrement augmenté au cours de deuxième trimestre. Cet accroissement a tenu, en ordre principal, à l'afflux massif, et en partie de caractère spéculatif, de devises en République Fédérale.

UN NOUVEAU PRESIDENT POUR LA BEI. - A Luxembourg, M. Yves Le Portz (France) a été nommé Président de la Banque Européenne d'Investissement par les Ministres des Finances des Six, qui sont aussi les gouverneurs de cette institution. M. Le Portz, qui était jusqu'ici vice président de la BEI, remplace M. Paride Formentini (Italie) qui ne demandait pas le renouvellement de son mandat (il était président de la Banque depuis 1959).

Les vice-présidents de la BEI sont maintenant MM. Ulrich Meyer-Cording (Allemagne), Sjoerd Boomstra (Pays-Bas) et Luca Rosania (Italie).

PRISE DE POSITION DE L'UNICE SUR L'ELARGISSEMENT DE LA COMMUNAUTÉ. - L'Union des Industries de la Communauté Européenne a pris position la semaine dernière sur l'élargissement du Marché Commun, qui constitue "un événement dont l'importance dépasse largement les relations traditionnelles entre Etats-libres et souverains". L'Unice" souhaite la conclusion rapide et positive des négociations, mais "réaffirme également le principe que l'élargissement de la Communauté ne devrait ni rapprocher celle-ci d'une zone de libre échange, ni compromettre la réalisation intégrale de l'Union économique à laquelle l'industrie européenne reste fondamentalement attachée".

Les industriels de la Communauté insistent pour que, conformément au communiqué de La Haye, "les Etats candidats acceptent les Traités et leur finalité politique, les décisions intervenues depuis l'entrée en vigueur des Traités et les options prises dans le domaine du développement". Ils considèrent en effet que l'élargissement constituera notamment un facteur de progrès pour l'Europe si, tout en respectant les intérêts légitimes de tous les partenaires, il préserve les réalisations communautaires acquises grâce aux efforts accomplis depuis plus de dix ans et s'il va de pair avec le renforcement du Marché Commun.

Le déroulement des négociations ne devrait pas freiner la poursuite de l'intégration : il est plus que jamais nécessaire, dit l'UNICE, d'accomplir des progrès décisifs sur la voie de l'Union économique et monétaire. Les problèmes d'adaptation posés aux candidats devraient être réglés par des mesures transitoires. La période de transition devrait être d'une durée relativement courte et comporter des engagements et des échéances d'application précis. Afin d'éviter des difficultés pratiques inextricables, les divers accords conclus avec les nouveaux membres devraient entrer en vigueur en même temps.

Mais c'est sans doute la position de l'UNICE vis à vis des pays neutres non candidats à l'adhésion qui est la plus intéressante. Parmi eux figurent deux Etats hautement industrialisés (Suède et Suisse) : il n'est pas question, dit l'UNICE, qu'ils ne soient pas soumis à des obligations aussi étendues que les Etats membres, en échappant aux charges et aux disciplines qu'impliquent l'harmonisation des conditions de concurrence et l'adoption des politiques communes.

TOURNEE DES CAPITALES DU PRESIDENT Malfatti. - Le nouveau président de la Commission va effectuer une tournée officielle des capitales des Six d'ici la fin du mois d'octobre. L'Allemagne assurant la présidence du Conseil, il ira d'abord à Bonn le 18 et 19 septembre : il y rencontrera Willy Brandt et tous les Ministres ayant des responsabilités au niveau de la CEE. Les 23 et 24 septembre, il sera, à Paris, reçu par le Président Georges Pompidou et M. Chaban Delmas. Il verra également MM. Schumann, Duhamel, etc ... Il se rendra ensuite aux Pays-Bas et au Luxembourg.

PREMIERE REUNION DE LA COMMISSION. - La Commission a tenu la semaine dernière sa première réunion hebdomadaire, ce qui a permis un débat général sur la situation politique actuelle de la Communauté. Le Président Malfatti tirera de cette discussion les grandes lignes du discours qu'il va prononcer devant le Parlement Européen.

La Commission a également longuement discuté du dossier britannique. Elle entend notamment demander des "éclaircissements" aux experts anglais sur les méthodes de calcul qui leur ont permis d'élaborer leurs prévisions de dépenses financières pour 1978. Elle a par ailleurs élaboré un document sur l'application en Grande-Bretagne du "droit dérivé" communautaire.

-----

## E U R O F L A S H

- P. 17 - AMEUBLEMENT - Belgique: S. VAN DER VEER & ZOON passe sous le contrôle de STOEL & MEUBELFABRIEK. France: Concentration au profit de MATTRESS. Suisse: Participation allemande dans VOTTELER-DESIGN.
- P. 17 - ASSURANCES - Grande-Bretagne: NATIONALE-NEDERLANDEN élargit ses intérêts dans ORION INSURANCE. Italie: Concentration au profit de L'ASSICURATRICE ITALIANA.
- P. 18 - AUTOMOBILE - Allemagne: HANSA AUTOMOBIL LEASING est filiale d'AUTOBETRIEBE MOTOR. Maroc: Projets industriels de RENAULT.
- P. 18 - BATIMENT & TRAVAUX PUBLICS - Allemagne: Association américano-helvète-allemande dans SPEZIELLE STATIK, DYNAMIK & KONSTRUKTION. Belgique: STRACO-BEL fonde STRAMIT-WAREMME. France: Les apports de SELLIER-LEBLANC à POLIET & CHAUSSON; Concentration au profit d'ETUDES & REALISATIONS DE TRAVAUX PUBLICS. Pays-Bas: Création d'INTERN. PORT & HARBOUR CONSTRUCTION.
- P. 19 - CAOUTCHOUC - France: Constitution définitive de DUPOL RUBBER-MAID FRANCE. Luxembourg: PIRELLI développe CIDEFINA.
- P. 20 - CHAUSSURE - Allemagne: FRABA SCHUHVERTRIEBS est filiale de BATA.
- P. 20 - CHIMIE - Autriche: FARBENFABRIKEN BAYER fusionne deux filiales à Vienne et y crée FARBENCHEMIE. France: DUDOUET passe sous le contrôle absolu de GLASURIT WERKE; CONCENTRA GmbH prend le contrôle de CHIMIQUE DE L'OISE. Luxembourg: INTERNATIONALE ORE & FERTILIZER ferme sa filiale de Luxembourg. Pays-Bas: MITRA EUROPE est filiale d'ANDREW S. McCREATH & SON; UNILEVER reprend certaines activités à JAN DEKKER.
- P. 22 - COMMERCE - Allemagne: Nouvelle filiale pour METRO-SB-GROSS-MÄRKTE. Belgique: Seconde filiale pour COUTINHO, CARO & C°; France: Les intérêts de METRO-SB-GROSSMÄRKTE dans METRO LIBRE SERVICE DE GROS; Accord THE SINGER/GALERIES LAFAYETTE.
- P. 23 - CONSTRUCTION ELECTRIQUE - Allemagne: ING. ALFRED DIETZEL transforme en filiale sa succursale de Munich; S.C.M. CORP. simplifie ses intérêts au profit de sa filiale de Hambourg. Belgique: KENICS CORP. ouvre une succursale à Bruxelles. Brésil: PHILIPS prend des intérêts dans WALITA S.A. ELECTRO INDUSTRIE. Luxembourg: SFIME est filiale de CANDY SpA.
- P. 24 - CONSTRUCTION MECANIQUE - Allemagne: ORIEL OPTICS s'installe à Darmstadt; Création de HUSKY SALES & SERVICES; Les accords MAN/DAIMLER-BENZ. Belgique: ULTRASONIC MACHINES LTD s'installe à Bruxelles; LAURENT BOUILLET prend 50 % dans AIR & CHALEUR;

Dissolution de VOSS BÜROMASCHINEN. Espagne: POCLAIN simplifie certains intérêts. France: Les accords KLÖCKNER-HUMBOLDT-DEUTZ/GUTBROD; Réduction des intérêts de BENOTO. Pays-Bas: MATHESON EUROPA est filiale de WILL ROSS INC.; LEONHARD PETERS s'installe à Drechten, et MAFI FAHRZEUGWERK à Amsterdam.

- P. 26 - EDITION - France: Absorption définitive d'IMPRIMERIE J. FONTAINE par MAULDE & RENOUE. Pays-Bas: C.I.C. et CINEMA INTERNATIONAL sont filiales de GULF & WESTERN INDUSTRIES; Association CHANOWSKI/BASART dans FABEL FILM; STEREOGRAM est filiale de CHANOWSKI.
- P. 27 - ELECTRONIQUE - Allemagne: COMPUTER TECHNOLOGY s'installe à Cologne; VISHAY-MICROMESURES transforme en filiale sa succursale de Munich. France: ELECTRONIC FRANCE est à capital suisse; CAELUS MEMORIES ouvre une succursale à Paris; Constitution définitive d'ALPHANUMERIC FRANCE. Grande-Bretagne: Une licence T.R.T. pour EKCO ELECTRONICS. Japon: Une licence AEG-TELEFUNKEN pour HITACHI. Suisse: Les accords ELECTRONIQUE MARCEL DASSAULT/HOFFMANN-LA ROCHE.
- P. 29 - ENGINEERING - Luxembourg: Association néerlando-belge dans EUROPEAN OVERSEAS HOLDING. Pays-Bas: Association néerlando-belge dans INTEGRATED PROJECTS NETHERLANDS.
- P. 30 - FINANCE - Allemagne: BANK OF AMERICA développe sa filiale de Mönchengladbach. Espagne: CREDIT LYONNAIS ouvre un bureau à Barcelone. France: U.S. LEASING INTERNATIONAL devient actionnaire de FRANCE-BAIL; GEL SERVICE est filiale de FRANCE-BAIL; VENDOME EQUIPEMENT se transforme en BAIL EQUIPEMENT; Nouveaux actionnaires pour FRAB-BANK INTERNATIONAL. Italie: STUDEBAKER-WORTHINGTON développe FINSERV ITALIANA; CREDITO ITALIANO devient actionnaire de LOCAZIONE ATTREZZATURE. Luxembourg: EURO-FORTUNE HOLDING se donne une filiale sous son nom; Les holdings AROLAID, PARLUX, RAYGAN INTERNATIONAL, TOURISTIC HOLDING sont créés sous l'égide de BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG. Paraguay: DEUTSCHE ÜBERSEEISCHE BANK ouvre une succursale à Asuncion. Pays-Bas: COMMERCIAL BANK OF KUWAIT s'installe à Amsterdam. Suisse: BANKHAUS SAL. OPPENHEIM JR. devient actionnaire de ROTHSCHILD-BANK.
- P. 33 - INDUSTRIE ALIMENTAIRE - Allemagne: BACI IMPORT assurera la représentation d'INDUSTRIE BUITONI PERUGINA; REEMTSMA devient actionnaire de LINDENER GILDE-BRAU; DORTMUNDER UNION BRAUEREI absorbe une filiale. Belgique: DELTEC INTERNATIONAL fusionne ses filiales d'Anvers; L. DE JAGER & FILS est filiale de MM. O. DE SCHAEZTEN & CIE, BANQUIERS; WESTIMEX-FRITURA s'installe à Bruxelles; Concentration au profit de LIMBURGSE MELKCENTRALE LILAC. France: Association franco-anglaise dans TRANSUVRAC; CIE DU NORD prend le contrôle de ETS ROUZAUD "A LA MARQUISE DE SEVIGNE"; LESIEUR réorganise certains intérêts au profit de GARBIT; STE DE FABRICATION & DISTRIBUTION est filiale d'EFFIVENTE PUBLICITE. Pays-Bas: KWATTA prend le contrôle de VAN DUNGENS; Association néerlando-suisse dans PIONEER FISH-MEAL PRODUCERS BULKHANDLING.

- P. 36 - METALLURGIE - Allemagne: EUTETIC WELDING ALLOYS s'installe à Francfort. Belgique: BULEX est filiale de CONTIGEA. France: MENUISERIE METALLIQUE GP est filiale de CEGEDUR GP. Italie: Association américano-italienne dans FRENDO-ABEX. Luxembourg: WENDEL SIDELOR acquiert une participation dans ARBED. Pays-Bas: UDDEHOLMS s'installe à Amsterdam; Association franco-néerlandaise dans STAALGIETWERK SMDK.
- P. 38 - MINES - France: ENGELHARD MINERALS & CHEMICALS prend 48,4 % dans CORNOUAILLE FRANCAISE; Les apports de KAOLINS DU MORBIHAN à FAIENCERIES DE SARREGUEMINES. Pérou: PECHINEY renonce à un accord d'exploitation commune.
- P. 38 - PAPIER - Belgique: CARTA MUNDI est à capital belge.
- P. 39 - PARFUMERIE - Allemagne: SALESFARE obtient des droits de commercialisation de HOLIDAY MAGIC.
- P. 39 - PETROLE - Allemagne: THE BRITISH PETROLEUM prend le contrôle de ERDGASVERKAUFGESELLSCHAFT.
- P. 39 - PHARMACIE - Allemagne: BIO-RAD LABORATORIES CALIFORNIA développe sa filiale de Munich. Belgique: ABBOTT LABORATORIES ouvre une succursale à Anvers.
- P. 40 - PLASTIQUES - France: DRAKA PLASTICS FRANCE est filiale indirecte de N.K.F. GROEP.
- P. 40 - PUBLICITE - Suisse: Association anglo-allemande dans DFS DORLAND INTER.
- P. 40 - TABAC - Pays-Bas: BRITISH AMERICAN TOBACCO négocie la prise de contrôle de TABAKSINDUSTRIE v/h GEBR. PHILIPS.
- P. 41 - TEXTILES - Allemagne: STOOMWEVERIJ VAN DESOUW accorde sa distribution à GEBR. STORCK & C°. France: ADO-FRANCE est à capital allemand; Les intérêts italiens dans SUPERNATRO STAR FRANCE; HAUSAMMANN TEXTILES ouvre une succursale à Paris. Italie: ERGEE FEINSTRUMPFWERKE transforme sa succursale de Florence en filiale. Pays-Bas: BLYDENSTEIN-WILLINK prend le contrôle de BURGER.
- P. 42 - TOURISME - Allemagne: DINERS FUGAZY TRAVEL s'installe à Francfort. Belgique: YOUR FATHER'S MUSTACHE OF BRUSSELS est à capital américain; Association franco-belgo-suisse dans SENHOTEL.
- P. 42 - TRANSPORTS - Allemagne: Création d'IRAN CONTAINER; SPETRA ouvre une succursale à Schwieberdingen. Belgique: ERNST RUSS KG développe ses filiales POMONA, PONTOS et BRABANTIA. France: Association franco-néerlandaise dans RIJBA FRANCE. Libéria: Association franco-américano-japonaise dans MULTINATIONAL GAS & PETROCHEMICAL. Pays-Bas: MÜSING TRANSPORT est à capital allemand; FREIGHT SHIPPING INTERNATIONAL s'installe à Rotterdam; Concentration au profit de L. TH. DE BRUYN.

AMEUBLEMENT

(578/17) L'entreprise néerlandaise d'ameublement et décoration STOEL & MEUBELFABRIEK A. J. GROOT LANDEWEER N. V. (Eibergen) a pris aux Pays-Bas le contrôle de son homologue S. VAN DER VEER & ZOON (Joure), dont M. J. van der Veer conserve la direction.

(578/17) Une concentration dans l'industrie française de la literie est en cours au profit de la MANUFACTURE DE MATÉLAS & COUSSINS A RESSORTS-MATTRESS SA d'Ivry/Val-de-Marne (capital de F. 280.000), qui absorbera sa filiale COM. IN. CO-COMPTOIR INDUSTRIEL & COMMERCIAL DES TEXTILES & DE LA LITERIE SA d'Ivry (F. 320.000).

(578/17) Des intérêts allemands portés par M. Arno Voteler (Braunschweig) ont participé à la création en Suisse (Weisslingen) de la firme d'ameublement et décoration VOTTELER-DESIGN AG (capital de FS 50.000, libéré de 40 %), que préside M. Max Lanuzzi (Zurich).

ASSURANCES

(578/17) Filiale à La Haye du groupe NATIONALE-NEDERLANDEN N. V. d'Utrecht (cf. N° 577 p. 14), la compagnie N. V. ASSURANTIE MIJ. DE NEDERLANDEN VAN 1845 (cf. N° 513 p. 28) a porté de 45,5 % à 50,13 % sa participation à Londres dans le groupe ORION INSURANCE C° Ltd (cf. N° 493 p. 14).

Affilié depuis 1962 au groupe néerlandais (cf. N° 176 p. 16), ce dernier partage avec lui le contrôle de plusieurs affaires d'assurances à l'étranger : à Sydney ASSOCIATED NATIONAL INSURANCE C°, Toronto THE COMMERCIAL LIFE INSURANCE C° Ltd, Halifax THE HALIFAX INSURANCE C° Ltd, Johannesburg NEDERLANDSE ASSURANSIE MIJ. VAN SUID-AFRIKA Ltd et BASTION INSURANCE C° Ltd, etc ...

(578/17) Poursuivant la rationalisation de ses intérêts (cf. N° 578 p. 18), la compagnie de Milan L'ASSICURATRICE ITALIANA SpA (groupe RIUNIONE ADRIATICA DI SICURTA SpA - cf. N° 555 p. 27) a absorbé deux filiales immobilières après en avoir acquis le contrôle absolu : ARBATAX SpA de Monza (capital de Li. 150 millions) et sa filiale directe IMMOBILIARE CERESIO 54 SpA (Li. 468 millions).

AUTOMOBILE

(578/18) Le groupe RÉGIE NATIONALE DES USINES RE-NAULT SA de Boulogne-Billancourt/Hts-de-Seine (cf. N° 575 p. 14) prépare l'implantation d'une usine de montage au Maroc, où ses véhicules étaient jusqu'ici assemblés par l'entreprise semi-publique SOMACA-STE MAROCAINE DE CONSTRUCTIONS AUTOMOBILES SA (Casablanca).

Affiliée pour 20 % chacun aux groupes FIAT SpA de Turin (cf. N° 577 p. 14) et CHRYSLER FRANCE SA (Paris), cette dernière a monté en 1969 plus de 19.000 véhicules, dont 45 % de la marque "Renault", le reste se composant de "Fiat", "Simca", "Opel" et "Austin".

(578/18) La firme de vente de véhicules lourds AUTOBETRIEBE MOTOR C° GmbH de Hambourg s'est donnée une filiale de leasing, HANSA AUTOMOBIL LEASING GmbH (capital de DM 20.000), gérée par MM. Hans Jürgen et Peter Krüll, ses propres directeurs.

BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

(578/18) Des intérêts allemands, portés notamment par MM. Klaus H. Jaeger (Hambourg) et Hans Hofmann (Binningen), ont participé à titre minoritaire à la création en République Fédérale - avec succursale à Bâle - de la firme d'engineering et entreprises générales de travaux industriels SDK INGENIEURUNTERNEHMEN FÜR SPEZIELLE STATIK, DYNAMIK & KONSTRUKTION GmbH (Lörrach) au capital de DM 100.000.

La nouvelle affaire est contrôlée à parité (37 % chacun) par la Fondation de Philadelphie THE FRANKLIN INSTITUTE et le groupe de Bâle SCHWEIZERISCHE ELEKTRIZITÄTS- & VERKEHRSGESELLSCHAFT AG-STE SUISSE D'ELECTRICITE & DE TRACTION (SUISELECTRA).

(578/18) Les groupes de génie civil de Sliedrecht KON. MIJ. TOT HET UITVOEREN VAN OPENBARE WERKEN "ADRIAAN VOLKER" N.V. (cf. N° 554 p. 17) et BOS KALIS WESTMINSTER DREDGING GROUP N.V. (cf. N° 541 p. 17) se sont associés à parité avec leur homologue de Beverwijk VAN HATTUM & BLANKEVOORT N.V. (cf. N° 564 p. 18) pour la réalisation de travaux portuaires.

Le cadre en sera une filiale commune à Rotterdam, INTERNATIONAL PORT & HARBOUR CONSTRUCTION N.V. (capital autorisé de Fl. 15 millions), dirigée par M. D. A. Verburg.

(578/19) Filiale paritaire à Uccle-Bruxelles de la société néerlandaise de panneaux de construction et revêtements ou agglomérés de paille W. VAN ENGELEN-VUGTS N.V. de Someren (cf. N° 393 p. 19) et de l'entreprise suisse de ventilation et aération COLASIT AG (Wimmins/Berne), la firme d'aménagement, entretien et amélioration de constructions immobilières STRACO-BEL SA s'est donnée une filiale à 50 % à Waremmes, STRAMIT-WAREMME SA (capital de FB 1 million), que préside M. Wilhelmus Van Engelen, et où elle a pour associée la firme STRAMIT Sprl (Uccle) que contrôle la société néerlandaise.

(578/19) Le groupe cimentier de Paris POLIET & CHAUSSON SA a négocié la reprise au groupe de négoce de matériaux de construction et viticole ETS SELLIER-LEBLANC SA de Bourg-la-Reine/Hts-de-Seine (cf. N° 569 p. 17) de son Département "Béton prêt à l'emploi" - exploité par la filiale SOPEAL-STE D'ETUDES & D'APPLICATIONS DES LIANTS SA (Bondy/Seine-St-Denis) jusqu'à son absorption (cf. N° 461 p. 22) - et il se propose d'en faire apport à sa filiale UNIBETON SA (Paris), à laquelle il vient déjà d'apporter son usine de béton de Montesson/Yvelines (cf. N° 577 p. 15).

A la suite de cette opération SELLIER-LEBLANC sera actionnaire de POLIET & CHAUSSON, aux côtés notamment de l'OMNIUM DE PARTICIPATIONS FINANCIERES & INDUSTRIELLES SA (groupe CIE FINANCIERE DE PARIS & DES PAYS-BAS SA de Paris).

(578/19) L'entreprise française de travaux publics et maritimes ETUDES & REALISATIONS DE TRAVAUX PUBLICS E.R.T.P. SA (Saint Herblain/Loire Atl.), que préside M. Jean Levant, a porté son capital à F. 3 millions pour avoir absorbé sa filiale ENTREPRISES & GRANDS TRAVAUX DE L'ATLANTIQUE E.G.T.A. SA.

CAOUTCHOUC

(578/19) Récemment décidée (cf. N° 573 p. 33), la création par le groupe américain d'articles ménagers en plastique et caoutchouc moulés RUBBERMAID Inc. (Wooster/Ohio) de la société DUPOL RUBBERMAID FRANCE Sarl (St Louis/Ht Rhin) est devenue effective. Au capital de F. 100.000 et gérée par M. Stephan Freiberger, celle-ci assurera la distribution en France des fabrications de sa société-soeur de Francfort, DUPOL-RUBBERMAID GmbH FABRIEK FÜR GUMMI & KUNSTSTOFFERZEUGNISSE.

(578/20) Le groupe caoutchoutier de Milan PIRELLI SpA (cf. N° 556 p. 19) a porté à F. Lux. 400 millions le capital du holding de Luxembourg CIDEFINA SA (cf. N° 448 p. 22) pour en permettre l'expansion. Il en partage le contrôle avec sa propre compagnie-mère CIE INTERNATIONALE PIRELLI SA (Bâle) ainsi qu'avec la société de portefeuille PIRELLI & C° SpA (Milan), son actionnaire pour 7,2 %, et actionnaire également pour 18 % d'INTERNATIONALE PIRELLI.

CHAUSSURE

(578/20) La compagnie française d'articles chaussants en cuir BATA SA (Moussey/Moselle et Strasbourg) a constitué une filiale commerciale en République, FRABA SCHUHVERTRIEBS GmbH (Norderstedt) au capital de DM 1 million, dont les gérants sont MM. J. Prochazka, son propre président, et A. L. Chopin.

BATA - comme ses sociétés-soeurs de Bruxelles-Forest CHAUSSURES BATA SA (avec sa filiale LA BRUYERE SA de Bruxelles) ou de Tilbury/Essex THE BRITISH BATA SHOE C° Ltd (avec cinq filiales principales et plus de 4.500 employés) - est affiliée au holding NORTHERN INVESTMENT C° Ltd (Hamilton/Bermudes) ainsi qu'aux compagnies suisses de portefeuille LEADER AG et BATA SCHUH STIFTUNG AG (St-Moritz).

CHIMIE

(578/20) L'entreprise de vernis, peintures, laques, produits chimiques de revêtement, etc ... GLASURIT WERKE WINKELMANN AG de Hambourg-Wandsberg (cf. N° 507 p. 23) s'est assurée le contrôle absolu de la manufacture française de peintures et vernis ETS DUDOUET SA (Gonesse/Val d'Oise), où elle détenait un intérêt minoritaire depuis juillet 1969. Transformée en GLASURIT-FRANCE SA, celle-ci (capital de F. 0,5 million) est désormais présidée par M. Carl H. Hensel (Hambourg).

Au capital de DM 48 millions, l'entreprise allemande est filiale absolue du groupe B. A. S. F. -BADISCHE ANILIN & SODA-FABRIK AG de Ludwigshafen (cf. N° 577 p. 20). Forte de 2.800 employés, elle réalise un chiffre d'affaires annuel supérieur à DM 195 millions. Hors d'Allemagne, elle a deux filiales absolues : GLASURIT ITALIANA Srl (Rome) et GLASURIT (G. B.) Ltd (Slough/Bucks.), ainsi qu'une participation au Brésil dans la société GLASURIT-COMBILACA SA, INDUSTRIAS DE TINTAS (Sao Bernardo do Campo).

(578/21) La firme américaine d'analyse chimico-minéralogique et chimico-métallurgique ANDREW S. McCREATH & SON Inc. d'Harrisburg/Pa. (cf. N° 323 p. 20) a renforcé ses intérêts aux Pays-Bas en installant à Rotterdam la société MINÉRAL INTERNATIONAL TECHNICAL RESEARCH ASSOCIATION-MITRA EUROPE N.V. (capital de Fl. 25.000), dirigée par M. X.C. Mayer et que contrôle directement la filiale ANDREW S. McCREATH & SON (HOLLAND) N.V. (Rotterdam).

Animée par M. Fred A. Pennington, la fondatrice est présente depuis 1960 sur le marché allemand avec une filiale sous son nom à Gelsenkirchen.

(578/21) L'entreprise allemande de produits et équipements graphiques CONCENTRA GmbH GEBR. HARTMANN de Francfort (cf. N° 474 p. 19) a poursuivi l'expansion de ses intérêts en France en s'assurant le contrôle de la manufacture d'encre et produits chimiques STE CHIMIQUE DE L'OISE SA (Trou Jumel/Oise) au capital de F. 50.000, que préside désormais M. Wolf D. Reinicke.

Ce dernier est également gérant de la filiale à Paris HARTMANN FRERES SA.

(578/21) Membre depuis 1963 du groupe pétrolier de Los Angeles OCCIDENTAL PETROLEUM C° (cf. N° 573 p. 31), l'entreprise de négoce international de produits minéraux et engrais INTERNATIONAL ORE & FERTILIZER CORP. de New York (cf. N° 516 p. 21) a mis fin aux activités de sa filiale de Luxembourg INTERORE SA INTERNATIONAL FERTILIZER Ltd.

La compagnie américaine, qui avait déjà liquidé ses filiales française en septembre 1967 et allemande en mars 1969, conserve néanmoins divers intérêts en Europe, notamment à Florence (INTERORE ITALIA SpA) et Londres, INTERNATIONAL ORE & FERTILIZERS (UK) Ltd.

(578/21) Le groupe chimico-pharmaceutique de Leverkusen FARBENFABRIKEN BAYER AG (cf. N° 576 p. 20) a simplifié ses intérêts en Autriche : (1) en fusionnant ses affiliées de Vienne FARBENCHEMIE GmbH (cf. N° 240 p. 30) et CHEMIA GmbH (cf. N° 577 p. 20) au profit de la seconde; (2) en créant à Vienne la société de vente de colorants, vernis, etc ... FARBENCHEMIE GmbH (seconde du nom) au capital de Sh. 100.000, que dirigent MM. Franz Unger, P. Czerny et G. Ticheloven.

(578/21) Le groupe de Rotterdam UNILEVER N.V. (cf. N° 563 p. 37), qui a négocié le rachat à Wormerveer du Département "Glycérines" de la filiale JAN DEKKER N.V. (cf. N° 471 p. 14) du groupe N.V. CHEMISCHE FABRIEK NAARDEN (cf. N° 530 p. 19), en confiera l'exploitation à une filiale en cours de création à Wormerveer.

COMMERCE

(578/22) Le groupe allemand de centres commerciaux en gros (type "Cash and Carry"), METRO-SB-GROSSMARKTE GmbH (cf. N° 562 p. 21) poursuit son développement : (1) il a commandité en République Fédérale - à travers son affiliée de Stuttgart METRO-SB-GROSSMARKTE GmbH - la société METRO-SB-GROSSMARKTE GmbH & C° KG (Korntal); (2) il a participé pour un tiers à la création en France - où il est présent depuis 1968 avec la filiale METRO-CASH Sarl (Oberhausbergen/Bas Rhin), en association depuis peu avec la firme de Hambourg W. PFEIFFER & C° KG - de la compagnie METRO LIBRE SERVICE DE GROS Sarl (Thiais/Val-de-Marne), à travers sa filiale néerlandaise de portefeuille C. & C. INTERHOLDING N. V. (Doorn).

Gérée par MM. P. L. Halley (Caen), J. van Galen Cast (Doorn) et A. Shuitehaaker (Utrecht), la nouvelle affaire française (capital de F. 2,1 millions) a eu pour autres fondatrices à parité : (1) la filiale à Paris STE DES GRANDS CASH A RAYONS MULTIPLES-SOGRAM Sarl (anc. à Caen) du groupe PROMODES Sarl de Caen (cf. N° 390 p. 24); (2) le groupe d'Utrecht S. H. V. -STEENKOLEN HANDELSVEREENIGING N. V. (cf. N° 576 p. 25), déjà associé dans une filiale commune MAKRO (cf. N° 537 p. 17) aux Pays Bas avec le groupe allemand.

(578/22) Récemment engagées (cf. N° 571 p. 25), les négociations entre les groupes de grande distribution SA DES GALERIES LAFAYETTE de Paris et THE SINGER C° de New York ont abouti à un accord : la filiale SINGER & CIE Snc (Paris) du second reprend l'exploitation du Département "Vente par correspondance" du premier, jusqu'ici exploité par sa filiale STE DE VENTE PAR CORRESPONDANCE "AUX GALERIES LAFAYETTE" SA (Chalons-sur-Marne).

(578/22) Le groupe de négoce international de métaux non ferreux, aciers, machines et équipements industriels COUTINHO, CARO & C° de Hambourg (cf. N° 558 p. 17) a renforcé ses intérêts en Belgique, où sa filiale d'Anvers COUTINHO BELGIUM N. V. - anc. COUTINHO CARO & C° - BELGIQUE N. V., que contrôle le holding de Hambourg VERWALTUNGSGESELLSCHAFT FÜR AUSLANDBE-TEILIGUNGEN mbH (cf. N° 474 p. 26) - s'est elle même donnée une filiale, COUTINHO CARO & C° N. V. (capital de FB 5 millions), dirigée par MM. Paul Deweer et A. Wijgers.

CONSTRUCTION ELECTRIQUE

(578/23) L'entreprise américaine de construction électromécanique KENICS CORP. (Denvers/Mass.) a pris pied en Belgique en ouvrant à Bruxelles une succursale que dirige M. Alan S. Calnan.

(578/23) Le groupe italien d'appareillages électrodomestiques CANDY SpA de Brugherio (cf. N° 535 p. 23) a créé à Luxembourg la STE FINANCIERE POUR L'INDUSTRIE MECANIQUE-SFIME SA (capital de FS 9,4 millions), que préside M. Niso Fumagalli, et où il a pour associées à parité la STE FINANCIERE EUROPEENNE-S.F.E. de Luxembourg (cf. N° 566 p. 24) et la société suisse de portefeuille FINANZIARIA ATEZINA SA (Lugano).

(578/23) Filiale au Brésil du groupe N.V. PHILIPS' GLOEILAMPENFABRIEKEN d'Eindhoven (cf. N° 577 p. 24), la compagnie INDUSTRIAS BRASILEIRAS REUNIDAS PHILIPS SA (Sao Paulo) s'est assurée une importante participation dans la firme d'appareils électro-ménagers WALITA SA ELECTRO INDUSTRIE (Rio-de-Janeiro).

Une des récentes initiatives du groupe néerlandais dans cette branche de ses activités a été la simplification de ses intérêts en France au profit de la compagnie PHILIPS, ECLAIRAGE, RADIO, MENAGER SA (Paris), transformée en PHILIPS INDUSTRIELLE & COMMERCIALE SA (cf. N° 576 p. 24).

(578/23) Connu pour ses machines électriques et électroniques de bureau, le groupe S. C. M. CORP. de New York (cf. n° 526 p. 17) a rationalisé ses intérêts en République Fédérale en fusionnant ses filiales SCM DEUTSCHLAND GmbH (Berlin) et SMITH CORONA MERCHANT GmbH (Hambourg), au profit de la seconde.

(578/23) L'entreprise autrichienne d'appareillages électriques (installations générales, connection, distribution, etc...) ING. ALFRED DIETZEL KG (Vienne) a transformé sa succursale commerciale de Munich en filiale sous le nom de DIETZEL ELECTRO GmbH, VERTRIEB INDUSTRIELLER ERZEUGNISSE (capital de DM. 50.000).

Animée par M. Kurt Diezel, la fondatrice a plusieurs succursales en Autriche, notamment à Linz, Graz, Innsbruck et Salzburg.

CONSTRUCTION MECANIQUE

(578/24) Le groupe américain d'équipements de précision pour hôpitaux et laboratoires WILL ROSS INC. (Milwaukee/Wis.) s'est donné une filiale à Amsterdam, MATHESON EUROPA N.V. (capital autorisé de Fl. 250.000), chargée, sous la direction de MM. Allen L. Moosman et F.M. Belmore, de la distribution chez les Six des articles de laboratoires (régulateurs, ventilateurs, manomètres) de sa Division MATHESON C° (East Rutherford/N.J.), acquise en 1967.

(578/24) Spécialiste de machines pour le lavage des véhicules (tourisme et utilitaires), l'entreprise britannique ULTRASONIC MACHINES LTD (Slough/Bucks.) a installé une filiale commerciale à Bruxelles, ULTRASONIC MACHINES (BELGIUM) SA (capital de FB. 0,5 million), avec M. Lucia Tilquin pour administrateur-délégué. Elle y a pour partenaire symbolique sa filiale d'Amsterdam ULTRASONIC MACHINES (NEDERLAND) N.V.

(578/24) La firme américaine d'appareillages scientifiques et instruments optiques ORIEL OPTICS C° (Darien/Conn.) a pris pied chez les Six avec la création à Darmstadt d'une filiale commerciale, ORIEL OPTIK GmbH (capital de DM. 50.000), dirigée par MM. Roger Gilbert et Wolfgang Weber.

(578/24) La manufacture allemande de machines LEONHARD PETERS KG, MASCHINENFABRIK (Krefeld) a formé aux Pays-Bas une filiale commerciale, PETERS MACHINEFABRIEK N.V. (Drechten) au capital de Fl. 100.000, que gèrent MM. W. Peters et Dieter Peters, ses propriétaires.

(578/24) Une rationalisation des intérêts en Espagne du groupe français de matériels de génie civil POCLAIN SA du Plessis-Belleville/Oise (cf. n° 572 p.25) se traduira par l'absorption par la compagnie POCLAIN HISPANA SA de Madrid (cf. n° 538 p.21) de sa filiale (58 %) TALLERES UNIDOS SA-TUSA de Saragosse (cf. n° 567 p.28).

A la suite de cette opération, la compagnie absorbante détiendra une participation directe dans la société POTAIN-TUSA SA (Saragosse), affiliée également à la compagnie française ETS FAUSTIN-POTAIN & CIE SA (La Clayette/Saône & Loire).

(578/24) M. Kurt Fenske est gérant à Francfort de la nouvelle HUSKY SALES & SERVICES GmbH (capital de DM. 20.000), chargée de la représentation en République Fédérale des machines pour l'industrie des plastiques produites en Grande-Bretagne par la compagnie HUSKY MANUFACTURING & TOOLS WORKS LTD.

(578/25) Spécialisée en République Fédérale dans les équipements de levage et manutention pour conteneurs, la société MAFI FAHRZEUGWERK GmbH & C° KG de Korntal/Württ. (cf. n° 567 p.27) a constitué à Amsterdam la société de vente MAFI NETHERLANDS N.V. (capital de Fl. 100.000), dirigée par MM. R. Dubach et M. F. Schoenmaeckers et directement contrôlée par la filiale de portefeuille suisse HEWIMA GmbH (Bâle), fondée début 1969 au capital de FS. 100.000.

Commanditée par la firme MARTIN FIALA KG (Korntal , MAFI possède plusieurs filiales sous son nom à l'étranger, notamment à Paris, Bâle et Londres (cf. n° 512 p.24).

(578/25) Créée à Bruxelles en février 1963 en tant que filiale paritaire du constructeur allemand de machines à écrire VOSS SCHREIBMASCHINEN-FABRIK de Wuppertal-Barmen (cf. n° 248 p.23) et de la société de portefeuille INDUFOR-CIE INDUSTRIELLE & FORESTIERE SA de Bruxelles (groupe STE GENERALE DE BELGIQUE SA - cf. n° 467 p.20), et passée depuis sous le contrôle absolu de cette dernière, la société VOSS BÜROMASCHINEN SA a été dissoute par anticipation.

(578/25) Le groupe de Cologne KLÖCKNER-HUMBOLDT-DEUTZ AG (cf. n° 566 p.23) négocie avec l'entreprise de machinisme agricole et moteurs GUTBROD-WERKE GmbH de Bübingen/Sarre (cf. n° 495 p.26) une coopération devant s'exercer notamment au travers de sa filiale en France GUTBROD SA (Mâcon/S. & L.). Cette dernière, qui construit des motoculteurs, pulvérisateurs, houes rotatives, tailleuses de haies, tondeuses, lance-flammes, rateaux-faneurs, etc..., résulte de la concentration fin 1968 (cf. n° 487 p.30) des entreprises MOTO-STANDARD SA, UNIMECA SA et MONET & GOYON SA, toutes de Mâcon, au profit de la troisième.

Le groupe de Cologne possède dans le pays une filiale de distribution MAGIRUS-DEUTZ FRANCE SA (cf. n° 462 p.32), qui a dernièrement acquis dans la zone industrielle de Mâcon un terrain où elle pourra procéder à la préparation et à la finition des tracteurs agricoles importés de République Fédérale.

(578/25) L'entreprise aéraulique AIR & CHALEUR SA d'Anderlecht-Bruxelles s'est transformée en compagnie de portefeuille sous le nom d'ACSA SA pour avoir fait apport : 1°) de ses actifs industriels à la nouvelle société AIR & CHALEUR SA (seconde du nom) au capital de FB. 30 millions, dont elle partage le contrôle à parité avec la STE BELGE LAURENT BOUILLET SA - récemment formée à Anderlecht en tant que filiale de la compagnie française LAURENT BOUILLET SA de Nice/A.M. (cf. n° 552 p.35); 2°) de ses actifs immobiliers à la nouvelle société FABAIR SA (FB. 32 millions), dont elle a le contrôle absolu.

(578/26) Afin de réduire leurs coûts et d'affirmer leur capacité concurrentielle, notamment à l'étranger, les groupes d'Augsburg MAN-MASCHINENFABRIK AUGSBURG-NÜRNBERG AG (cf. n° 573 p.21) - filiale à 73 % environ de la GUTEHOFFNUNGSHÜTTE AKTIENVEREIN-G.H.H. de Nuremberg (cf. n° 535 p.34) - et de Stuttgart-Untertürkheim DAIMLER-BENZ AG (cf. n° 573 p.14) sont convenus d'une coopération portant sur la fourniture de pièces lourdes pour moteurs et trains-moteurs.

Les deux groupes sont associés depuis deux ans (cf. n° 522 p.24) au sein d'une filiale paritaire de propulseurs pour l'aéronautique, MOTOREN- & TURBINEN UNION MÜNCHEN GmbH (cf. n° 538 p.19), née de la fusion de leurs filiales MAY-BACH MERCEDES BENZ GmbH et MAN-TURBO GmbH au profit de la seconde.

(578/26) Placée sous administration judiciaire après plusieurs années de difficultés, l'entreprise de bennes hydrauliques, tracteurs à pelle, chariots automatiques, matériels hydrauliques, etc ... BENOTO-STE FRANCAISE DE CONSTRUCTION DE BENNES AUTOMATIQUES SA de Paris (cf. n° 446 p.27) va dissoudre sa filiale SICOMA-STE INDUSTRIELLE & COMMERCIALE DE MANUTENTION SA (Paris) et se défaire de sa participation minoritaire dans la SCIBE-STE CIVILE IMMOBILIERE DE BETHUNE & DE SES ENVIRONS (Béthune/Pas-de-Calais).

EDITION

(578/26) Le conglomérat de New York GULF & WESTERN INDUSTRIES INC. (cf. n° 574 p.39) a créé à Amsterdam deux filiales indirectes d'édition, production, location et distribution de films : 1) C.I.C. N.V. (capital de Fl. 1 million), dirigée par MM. R.N. Edwards, G.G. Hoff et A.C. van Empel et contrôlée par la filiale GULF & WESTERN OVERSEAS N.V. (Amsterdam); 2) CINEMA INTERNATIONAL CORP. N.V. (Fl. 7,2 millions), dirigée par MM. R.N. Edwards et A.C. van Empel et contrôlée pour moitié par les filiales PARAMOUNT PICTURES CORP. de New York (cf. n° 563 p.41) et M.C.A..INC. (Universal City/Cal.).

(578/26) Récemment décidée (cf. n° 570 p.26), l'absorption par la STE D'INVESTISSEMENT MAULDE & RENO SA (filiale de la SA DE L'IMPRIMERIE MAULDE & RENO-PARIS de Paris) de l'entreprise IMPRIMERIE J. FONTAINE & FILS SA (Paris) est devenue effective. En rémunération d'actifs estimés (bruts) à F. 0,9 million, la société absorbante a élevé son capital à F. 3,8 millions.

(578/27) Spécialiste à Amsterdam d'appareillages électroniques et optiques ausio-visuels ainsi que programmes et films pour enseignement, formation professionnelle, industrie et télévision, le groupe M.M. CHANOWSKI PRODUCTIONS N.V. (cf. n° 572 p.26) s'est : (1) donné une filiale absolue à Amsterdam, STEREOGRAM N.V. (capital de Fl. 50.000); (2) associé 75/25 avec le groupe d'édition d'Amsterdam MUZIEKUITGEVERIJ DE INTERNATIONALE UITGAVEN BASART (LES EDITIONS MUSICALES BASART) N.V. (cf. n° 559 p.32) pour constituer la maison d'éditions de films FABEL FILM N.V. (Fl. 100.000).

CHANOWSKI a récemment conclu une association 50/50 avec le groupe V.N.U. - VERENIGDE NEDERLANDSE UITGEVERSBEE DRIJVEN N.V. (cf. n° 577 p.28) pour la promotion éditorialiste de ses programmes audio-visuels, sanctionnée par la formation à Amsterdam de la société CHANOWSKI AUDIOVISIONAL PRODUCTIONS N.V. (Fl. 50.000).

ELECTRONIQUE
--------------

(578/27) Affiliée au groupe LING-TEMCO-VOUGHT INC. (Dallas/Tex.) à travers sa filiale L.T.V. AEROSPACE CORP. (cf. n° 522 p.23) ainsi qu'à la compagnie UNIVERSITY COMPUTING C° (Dallas), l'entreprise d'ordinateurs ("Modular One") COMPUTER TECHNOLOGY INC. de Skokie/Ill. (cf. n° 555 p.26) a installé à Cologne une filiale sous son nom (capital de DM. 20.000), que gère M. Richard J.A. Woods, directeur de la filiale de Londres.

La fondatrice, qui prépare l'installation d'une filiale à Paris, est représentée en Suisse par la filiale U.C.C. AUTOMATION CENTER AG (Wettingen) d'UNIVERSITY COMPUTING.

(578/27) Représentant exclusif en Europe de la firme américaine de composants et instrumentation électronique (boîtes de résistances, trimmers, etc...) VISHAY INTERTECHNOLOGY INC. (Malvern/Penn.), qu'anime M. Felix Zandman, la société française VISHAY-MICROMESURES SA (Malakoff/Hauts-de-Seine) a transformé la succursale qu'elle avait ouverte à Munich fin 1968 en filiale, VISHAY-MICROMEASUREMENTS MESSTECHNIK GmbH (capital de DM. 100.000), placée sous la direction de MM. L.L. Kalusziner, son propre président, et Reginald Grünberg.

La fondatrice (anc. MICRO-MESURES EUROPE - cf. N° 232 p.24), qui a été affiliée à la S.A.I.P. -STE D'APPLICATIONS INDUSTRIELLES DE LA PHYSIQUE SA (cf. n° 538 p.24) jusqu'à l'entrée de celle-ci dans le groupe C.D.C. -CIE DES COMPTEURS SA (cf. n° 576 p.18), a pour principaux actionnaires MM. L.L. Kalusziner, L. Trachtenberg (New York) et Felix Zandman.

(578/28) La compagnie d'équipements périphériques pour le traitement de l'information CAELUS MEMORIES INC. de San Jose/Cal. (cf. n° 554 p.27) a renforcé son réseau commercial chez les Six en dotant sa filiale de Bruxelles CAELUS MEMORIES SA (cf. n° 544 p.27) d'une succursale à Paris, que dirige M. Michael J. Sheaham.

La compagnie américaine, passée en 1969 sous le contrôle du groupe ELECTRONIC MEMORIES & MAGNETIC CORP. (Valparaiso/Ind.), a pris pied début 1970 en République Fédérale avec la création d'une filiale sous son nom à Francfort, tandis que la filiale de Bruxelles ouvrait de son côté une succursale à Londres (cf. n° 549 p.29).

(578/28) La compagnie suisse de portefeuille STE FINANCIERE POUR L'INDUSTRIE ELECTRONIQUE "SOFININDEL" SA (Fribourg) s'est donnée une filiale à Paris, ELECTRONIC FRANCE Sarl (capital de F. 20.000). Avec pour gérante Mme Samuel, celle-ci fera le commerce de matériels électroniques à usage grand public (amplificateurs, récepteurs, hauts-parleurs, etc...).

(578/28) La compagnie d'électronique professionnelle et médicale de Paris ELECTRONIQUE MARCEL DASSAULT SA (groupe DASSAULT - cf. n° 531 p.33) et le groupe chimico-pharmaceutique de Bâle H. HOFFMANN-LA ROCHE & C° AG (cf. n° 556 p.35) ont conclu un accord de coopération dans le domaine de l'électronique médicale : la première a confié au second l'exploitation à l'échelle mondiale de ses brevets et licences, et les deux partenaires sont convenus de collaborer dans le développement de nouveaux appareils et de nouvelles techniques, la première apportant ses compétences électroniques et le second son expérience biologique et médicale.

Le groupe suisse a par ailleurs obtenu la licence d'un produit entrant dans la composition des tranquillisants, l'"Azepam", mis au point par le groupe japonais SUMITOMO CHEMICAL LTD d'Osaka (cf. n° 570 p.32).

(578/28) Membre à Paris du groupe PHILIPS (cf. supra, p. 23) à travers la CIE FRANCAISE PHILIPS SA, la compagnie T.R.T.-TELECOMMUNICATIONS RADIOELECTRIQUES & TELEPHONIQUES SA (cf. n° 543 p.22) a accordé à la firme britannique EKCO ELECTRONICS AVIATION DIVISION OF PYE TELECOMMUNICATIONS LTD la licence de ses radioaltimètres AHV 6.

EKCO - née de la récente fusion des entreprises PYE COMMUNICATIONS LTD (Cambridge) et EKCO ELECTRONICS LTD de Southend-on-Sea/Essex (cf. n° 535 p.27) - est également filiale de PHILIPS à travers son holding PHILIPS ELECTRONIC & ASSOCIATED INDUSTRIES LTD (Londres). Exerçant ses activités dans le domaine des radars et des communications sol-air, elle était déjà liée avec T.R.T. dont elle assure la distribution au Royaume-Uni.

(578/29) Présent en République Fédérale avec deux filiales, Hambourg et Düsseldorf (cf. n° 497 p.24), le groupe de Tokyo HITACHI LTD (cf. n° 511 p.23) y négocie avec le groupe AEG-TELEFUNKEN AG (cf. n° 577 p.25) l'acquisition de licences pour la fabrication de téléviseurs couleur selon le procédé "PAL", ainsi que le droit de commercialiser ces appareils en Europe.

(578/29) Dans le cadre de leur projet (cf. notamment n° 564 p.29) de constitution en Europe de centres d'informatique et de photo-composition électronique pour travaux mécanographiques ou sur ordinateurs, la compagnie ALPHANUMERIC INC. de Long Island/N.Y. et la CIE GENERALE D'AUTOMATISME SA de Paris ont définitivement constitué à Paris une filiale 80/20, ALPHANUMERIC FRANCE SA (capital initial de F. 100.000), que préside M. Marcel Ventura.

La fondatrice américaine y partage son intérêt avec ses filiales ALPHANUMERIC EUROPE SA (Luxembourg) et APS OWNERSHIP INC. ainsi qu'APS HOLDING ONE INC. (Long Island), tandis que le partenaire français - filiale quasi-absolue de la FININFOR-CIE FINANCIERE POUR L'INFORMATIQUE SA, elle-même contrôlée 52/48 par les groupes THOMSON-C.S.F. SA et C.G.E.-CIE GENERALE D'ELECTRICITE SA (cf. n° 576 p.34) - partage le sien avec la STE D'ETUDES & DE PARTICIPATIONS EN INFORMATIQUE-SEPI SA.

ENGINEERING

(578/29) Un accord de coopération conclu aux Pays-Bas entre le service d'études du groupe VERENIGDE BEDRIJVEN NEDERHORST (NEDERHORST UNITED) N.V. de Gouda (cf. n° 577 p.17) et la Division "ingénieur-conseil" de la filiale TRACTION & ELECTRICITE SA (cf. n° 554 p.35) du groupe de la STE GENERALE DE BELGIQUE SA (cf. n° 576 p.56) sera sanctionné par la création d'une filiale commune à Rotterdam, INTEGRATED PROJECTS NETHERLANDS-IPRON N.V.

TRACTION & ELECTRICITE a absorbé fin 1969 (cf. n° 544 p.22) l'activité d'ingénieur-conseil et assistance technique de la SOFINA-STE FINANCIERE DE TRANSPORTS & D'ENTREPRISES INDUSTRIELLES SA de Bruxelles (cf. n° 577 p.23).

(578/29) Une association paritaire nouée à Luxembourg entre les compagnies STAMICARBON N.V. de Heerlen (groupe NEDERLANDSE STAATSMIJNEN-D.S.M. N.V. - cf. n° 573 p.33), CONTINENTAL ENGINEERING N.V. d'Amsterdam (groupe V.M.F.-VERENIGDE MACHINEFABRIEKEN N.V. de La Haye - cf. n° 470 p.19) et SYBETRA-SYNDICAT BELGE D'ENTREPRISES A L'ETRANGER SA de Bruxelles (cf. n° 451 p.22) a donné naissance à la compagnie de portefeuille EUROPEAN OVERSEAS HOLDING CORP. SA (capital de FB. 3,6 millions), dont les premiers administrateurs sont MM. Erik F. Bunge, Karel Nichling et Jacques d'Heur.

FINANCE

(578/30) La CIE POUR LA LOCATION DE MATERIEL C. L. M. FRANCE-BAIL SA de Paris (cf. n° 553 p.41), dont le capital sera prochainement porté à F. 42 millions, a pris deux initiatives propres à faciliter son expansion : 1°) création à Paris d'une affiliée de location-vente de meubles frigorifiques, GEL SERVICE Sarl (capital de F. 60.000); gérée par M. Michel Payan, celle-ci a pour autres associées la STE INDUSTRIELLE AUXILIAIRE SA (Paris) et la société REXITAL SA (cf. n° 487 p.24), affiliée et distributrice en France des matériels du groupe italien INDUSTRIE A. ZANUSSI SpA (Pordenone). 2°) Cession d'une participation minoritaire au groupe de crédit-bail mobilier de San Francisco/Cal. U.S. LEASING INTERNATIONAL INC. (cf. n° 244 p.26). Ce dernier était déjà présent en Europe avec une succursale à Bruxelles, des intérêts dans les firmes de crédit-bail DEUTSCHE LEASING GmbH de Düsseldorf (cf. n° 523 p.29) et WESTFINANZ-WEST-DEUTSCHE FINANZIERUNGS GmbH de Cologne (cf. n° 292 p.28) ainsi que des filiales à Londres (MERCANTILE LEASING LTD) et à Stockholm (INDEPENDENT FINANCE A/B).

(578/30) Poursuivant son expansion à l'étranger (cf. notamment n° 568 p.32), le groupe CREDIT LYONNAIS SA (cf. n° 576 p.18) a ouvert à Barcelone un bureau de représentation générale.

La fondatrice était déjà présente en Espagne avec des succursales à Madrid et Barcelone.

(578/30) Membre à Berlin et Hambourg du groupe de la DEUTSCHE BANK AG de Francfort (cf. n° 577 p.32), la DEUTSCHE ÜBERSEEISCHE BANK AG a élargi ses intérêts en Amérique Latine en ouvrant au Paraguay une succursale à l'enseigne BANCO ALEMAN TRANSATLANTICO (Asuncion).

La fondatrice possède des filiales en Argentine, BANCO ALEMAN TRANSATLANTICO SA (Buenos Aires et Rosario), et au Brésil, BANCO ALEMAN TRANSATLANTICO (Sao Paulo); des succursales au Brésil, Chili, Mexique, Venezuela et Colombie; et une participation en Uruguay dans la BANCO DE MONTEVIDEO.

(578/30) La COMMERCIAL BANK OF KUWAIT (cf. n° 520 p.31) a formé à Amsterdam une affiliée financière et d'investissement, KUWAIT FOREIGN INVESTMENT N.V. (capital de Fl. 0,5 million), dirigée par MM. A.A. Al Ahmad Al Bahar et O.K. Paudling, et contrôlée par la filiale KUWAIT FOREIGN TRADING CONTRACTING & INVESTMENT C° (S.A.K.) de Kuwait.

(578/31) Le groupe STUDEBAKER-WORTHINGTON INC. de New York a porté à Li. 100 millions le capital de sa filiale (à travers la compagnie FINSERV CORP. - cf. n° 569 p.25) de leasing FINSERV ITALIANA SpA de Milan pour en assurer l'expansion. Cette opération y a permis l'entrée comme actionnaires de la société LOCATRICE ITALIANA SpA de Rome (cf. n° 483 p.29) pour 19,6 % ainsi que du CREDITO ITALIANO SpA (cf. n° 559 p.33) et de la BANCA COMMERCIALE ITALIANA SpA (cf. n° 577 p.31), à travers leurs filiales respectives à Luxembourg, pour 10 % chacune.

(578/31) Créée en avril 1969 (cf. n° 508 p.27) sur l'initiative de la STE GENERALE SA de Paris (cf. n° 576 p.35), de la STE DE BANQUE SUISSE SA de Bâle (cf. n° 560 p.39) et d'un consortium d'intérêts arabes, la BANQUE FRANCO ARABE D'INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX (FRAB-BANK INTERNATIONAL) SA de Paris (cf. n° 532 p.31) a porté son capital à F. 50 millions, ce qui lui a permis d'accueillir de nouveaux actionnaires.

Il s'agit des établissements financiers BANCA NAZIONALE DEL LAVORO SpA de Rome (cf. n° 570 p.30), STE GENERALE DE BANQUE SA de Bruxelles (cf. n° 574 p.31), BANCO URQUIJO SA de Madrid (cf. n° 462 p.26), KUWAIT INVESTMENT C° (cf. n° 513 p.27), KUWAIT FOREIGN TRADING, CONTRACTING & INVESTMENT C°, NATIONAL BANK OF KUWAIT C° (cf. n° 482 p.28), COMMERCIAL BANK OF KUWAIT (cf. supra, p.30), KUWAIT INSURANCE C° (toutes à Koweït), BANK OF OMAN (Dubai), BANK OF BAHREIN (Bahrein), SAHARA BANK (Libye), LIBIA INSURANCE C°, STE NATIONALE D'INVESTISSEMENT SA de Tunis (cf. n° 470 p.26) et BANQUE DE TUNISIE SA de Tunis (cf. n° 558 p.33).

(578/31) La BANKHAUS SAL. OPPENHEIM JR. & CIE de Cologne (cf. n° 569 p.16) a négocié la prise d'une participation minoritaire à Zurich dans la ROTHSCHILD BANK AG (anc. ROTHSCHILD AG) au capital de FS. 10 millions et elle sera représentée à son conseil par le baron Georg von Ullmann.

ROTHSCHILD BANK garde pour actionnaires majoritaires les groupes BANQUE ROTHSCHILD SA (Paris) et N.M. ROTHSCHILD & SONS LTD (Londres), tandis que la banque d'Amsterdam PIERSON, HELDRING & PIERSON (cf. n° 574 p.31) y demeure minoritaire.

(578/31) Le groupe BANK OF AMERICA NATIONAL TRUST & SAVING ASSOCIATION (cf. n° 548 p.40) a porté de DM. 4 à 10 millions le capital de sa filiale de Mönchengladbach BANKHAUS CENTRALE CREDIT AG (succursales à Aix-la-Chapelle, Bonn, Duisburg, Munich, Cologne, Stuttgart, Hambourg, Hanovre, Essen, Francfort, Mannheim, etc...), directement contrôlée par la filiale de portefeuille de San Francisco BAMERICAL INTERNATIONAL FINANCIAL CORP. (cf. n° 479 p.30).

(578/32) Dernièrement décidée (cf. n° 569 p.30), la fusion de la compagnie française de leasing de matériels et biens d'équipement VENDOME EQUIPEMENT SA (Paris) - affiliée notamment au groupe de Cleveland/Ohio LEASEWAY TRANSPORTATION CORP. (cf. n° 574 p.29) - avec sa filiale (85,2 %) VENDOME EQUIPEMENT-TRANSECO SA va devenir effective au profit de cette dernière, qui se transformera en BAIL EQUIPEMENT SA.

(578/32) De création récente à Luxembourg par des intérêts allemands portés notamment par Mme Eugénie Cellier-Völl (Brand), la société de portefeuille EUROFORTUNE HOLDING SA (capital de F. Lux. 0,7 million) s'est donnée une filiale à son siège, EUROFORTUNE SA (F. Lux. 0,5 million), dont la vocation est l'étude, la surveillance et l'analyse courante du marché des capitaux privés et publics, ainsi que la prestation de services de toutes natures en matière d'investissements et de placements de capitaux.

(578/32) Le CREDITO ITALIANO SpA de Gênes et Milan (cf. supra), dont le capital autorisé a été récemment porté à Li. 45 milliards, s'est assuré à Turin un intérêt minoritaire dans la société de leasing LOCAT-LOCAZIONE ATTREZZATURE SpA (cf. n° 331 p.25) à l'occasion de l'augmentation de son capital à Li. 1,75 milliard, opération qui a également permis l'entrée comme nouveaux actionnaires des établissements financiers CASSA DI RISPARMIO DI GENOVA & IMPERIA, CASSA DI RISPARMIO DI PARMA et CASSA DI RISPARMIO DI VERONA, VICENZA & BELLUNO.

LOCAT a été créé fin 1965 à parité par l'I. M. I. -ISTITUTO MOBILIARE ITALIANO SpA (Rome), l'ISTITUTO BANCARIO SAN PAOLO DI TORINO (Turin) et la S. A. I. -STA ASSICURATRICE INDUSTRIALE SpA (Turin), qui en demeurent les principaux actionnaires.

(578/32) La BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG SA a eu la charge de présider à la formation à Luxembourg de quatre sociétés de portefeuille : (1) AROLAID SA (capital de F. Lux. 1 million), que préside M. Adriano Antonini (Montaguola/Suisse) et qui compte parmi ses administrateurs M. Kurt Pescia (Massagno/Suisse); (2) PARLUX SA (F. Lux. 0,5 million), à l'origine de laquelle se trouvent des intérêts suisses portés par MM. Erwin Hof (Caslano) et Ezio Mazzuchelli (Lugano); (3) RAYGAN INTERNATIONAL SA (FS. 250.000), dont les premiers administrateurs sont MM. Claude Gans et Roger Mock (Genève) ainsi que Philippe E. Bier, Graham J. Heurne et Robert O. Clark (Londres); (4) TOURISTIC HOLDING (F. Lux. 100.000) pour le compte d'intérêts italiens portés notamment par MM. Prantera et Orlandi (Rome).

INDUSTRIE ALIMENTAIRE

(578/33) Le groupe DELTEC INTERNATIONAL Ltd (Nassau/Bahamas et Chicago - cf. N° 482 p. 29) a rationalisé ses intérêts alimentaires en Belgique en fusionnant les sociétés d'Anvers INTERNATIONAL PACKERS CONTINENTAL N.V. (cf. N° 250 p. 29) et ARMOUR & CIE N.V. (ancienne filiale du groupe ARMOUR & C° de Chicago - cf. N° 564 p. 27), au profit de la seconde. Transformée en DELTEX FOODS (BENELUX) N.V., celle-ci a porté son capital à FB 23 millions en contrepartie d'apports bruts de FB 492 millions.

DELTEC INTERNATIONAL, animée par M. A.T. Taylor, a fusionné en 1969 avec les groupes de Chicago I.P.L. Inc. (anc. INTERNATIONAL PACKERS) et de Panama DELTEC PANAMERICA SA où les intérêts minoritaires européens sont importants.

(578/33) Le groupe sucrier TATE & LYLE Ltd de Londres (cf. N° 525 p. 26) et la compagnie française de transports routiers ROYER & CIE SA (Fagnières/Marne) ont noué une association (51/49) matérialisée par la création au siège de la seconde de la société TRANSUVRAC Sarl (capital de F. 20.000), chargée de l'organisation d'un service de distribution de sucre en vrac en France. D'abord destiné à l'approvisionnement des clients de la STE DES RAFFINERIES & SUCRERIES SAY SA de Paris (dont une des raffineries se trouve à Fagnières) dans l'Est de la France, ce service sera placé ultérieurement à la disposition des autres raffineries françaises.

SAY est contrôlée par la CIE EUROPEENNE D'INDUSTRIE SUCRIERE SA (Paris), elle-même filiale commune des groupes TATE & LYLE et RAFFINERIE TIRLEMONTAISE SA de Bruxelles (à travers leur filiale commune 43,3/56,7 EUROPEAN SUGAR FRANCE SA - cf. N° 525 p. 26) pour 51 %, STE F. BEGHIN SA de Thumeries/Nord (cf. N° 574 p. 25) pour 33,4 % et ERIDANIA ZUCCHERIFICI NAZIONALI SpA (Gênes) pour 15,6 %.

(578/33) Dernièrement passée (cf. N° 573 p. 26) sous le contrôle du groupe UNITED BISCUIT (HOLDING) Ltd d'Edimburgh (cf. N° 577 p. 34), l'entreprise néerlandaise de préparation de pommes frites en sachet WESTIMEX-FRITURA N.V. de Krabbendijke (cf. N° 576 p. 40) s'est donnée une filiale à Bruxelles, WESTIMEX SA (capital de FB 1 million), pour la reprise des activités de la firme de la branche CROKY-CHIPS Pvba (Anvers), dont UNITED BISCUIT s'est également assuré le contrôle.

(578/34) La représentation commerciale en République Fédérale du groupe alimentaire italien I. B. P. -INDUSTRIE BUITONI PERUGINA SpA de Pérouse (cf. N° 555 p. 33) dans la confiserie sera désormais du ressort de la nouvelle BACI IMPORT GmbH de Cologne (capital de DM 20.000), gérée par Mme C. Siefert-Pechmann et M. Heinrich Siefert.

(578/34) Le groupe de tabac de Hambourg REEMTSMA CIGARETTEN-FABRIKEN GmbH (cf. N° 576 p. 40) a renforcé ses intérêts brassicoles (cf. notamment N° 566 p. 40) en prenant une participation à Hanovre dans la brasserie LINDENER GILDE-BRAU AG (cf. N° 540 p. 26), filiale de la BRAUERGILDE HANNOVER AG (cf. N° 539 p. 38)

(578/34) La compagnie MM. O. DE SCHAEZTEN & CIE, BANQUIERS Scs de Liège (cf. N° 567 p. 37) a présidé et participé pour 50 % à la création à Ans de l'entreprise d'aliments pour bétail SA L. DE JAGER & FILS (capital de FB 2 millions), dont les autres actionnaires sont, avec 25 % chacun, M. Lambertus Jager et Mme Adriana Jager.

(578/34) Le groupe brassicole DORTMUNDER UNION BRAUEREI AG-D. U. B. de Dortmund (cf. N° 576 p. 40) a rationalisé ses intérêts en absorbant à Francfort sa filiale absolue FRANKFURTER BRAUHAUS GmbH (capital de DM 2 millions). Animée par MM. Georg Süner et Konrad Becker, celle-ci, qui occupe quelque 140 personnes, a une capacité annuelle de quelque 200.000 hl.

(578/34) L'entreprise néerlandaise de confiserie et chocolats CHOCOLADE- & CACAOFABRIEK KWATTA N. V. de Breda (cf. N° 558 p. 34) a négocié la prise du contrôle à Nimègue de son homologue VAN DUNGEN'S CHOCOLADEFABRIEKEN N. V. avec sa filiale FRANK RADEMAKER'S CACAO- & CHOCOLADEFABRIEK (Rotterdam), qui occupent ensemble quelque 230 personnes.

KWATTA (plus de 420 employés), qui possède des filiales commerciales en République Fédérale (Meckenheim), France (Epinay-sur-Seine) et Belgique (Bois d'Haine), distribue depuis un an (cf. N° 540 p. 29) au Benelux et en République Fédérale les plats préparés "Cerola" de la firme britannique CEROLA FARE LTD (Glasgow), membre du groupe RANKS HOVIS McDOUGALL Ltd (à travers la filiale CEREBOS Ltd).

(578/34) L'entreprise de farines de viandes et huiles de poisson GEKRO N. V. (Rotterdam) a présidé à la création à Rotterdam de la firme PIONEER FISHMEAL PRODUCERS BULKHANDLING N. V. (capital de Fl. 1,08 million), dont le contrôle est partagé entre les sociétés suisse FICODIS AG de Zug (majoritaire) et néerlandaise OVERSCHIESE LAND- & TUINBOUW MIJ. N. V. (Rotterdam).

(578/35) Membre à Paris du groupe ROTHSCHILD SA, la CIE DU NORD SA (cf. N° 576 p. 43) a renforcé sa position dans le secteur alimentaire en s'assurant le contrôle de la SA DES ETS ROUZAUD "A LA MARQUISE DE SEVIGNE" (Royat/Puy-de-Dôme) au capital de F. 4,8 millions. Spécialiste de chocolat et confiserie (marque "Royat"), celle-ci, qui exploite de nombreux magasins à l'en-seigne "A la Marquise de Sévigné" (dont 5 à Paris), dispose d'une filiale à Londres, LONDON HOUSE Ltd. Forte de 300 salariés, elle a réalisé un chiffre d'affaires de F. 6,4 millions en 1969.

La CIE DU NORD s'est récemment (cf. N° 575 p. 49) associée 40/60 au groupe GENERALE SUCRIERE SA pour former la société GS NORD SA, qui détient le contrôle de l'entreprise de conserverie de viandes ETS PIEN & GLASSON SA (Beuilliers-par-Lisieux/Calvados) et a une participation minoritaire dans la GENE-RALE ALIMENTAIRE SA-GASA (Neuilly/Hts-de-Seine).

(578/35) Une concentration dans l'industrie laitière en Bel-gique s'est effectuée au profit de la compagnie LIMBURGSE MELKCENTRALE-LILAC S. V. de Zouhoven (capital de FB 10 millions), qui a absorbé les entreprises ZUIVEL-FABRIEK ST ISIDORUS S. V. de St-Huibrechts-Lille (actifs évalués bruts à FB 41,1 millions), ZUIVELFABRIEK VAN PEER S. V. de Peer (19,9 millions), STOOMZUIVEL-FABRIEK ST SERVAAS S. V. de Diepenbeek (18,8 millions), ZUIVELFABRIEK ST JAN S. V. de Heusden (61,8 millions), ZUIVELFABRIEK ST MARTINUS S. V. de Tongeren (40,5 millions), ZUIVELFABRIEK ST MARTINUS S. V. de Kinrooi (29,1 millions) et ZUIVELFABRIEK STE BERTHILIA S. V. (Mopertingen).

(578/35) Une rationalisation des intérêts du groupe CIE FI-NANCIERE LESIEUR SA de Boulogne/Hts-de-Seine (cf. N° 576 p. 43) dans le domaine de la conserverie alimentaire et des plats cuisinés s'est effectuée au profit de la STE DES PRODUITS ALIMENTAIRES GARBIT SA de Marseille (cf. N° 520 p. 33). Celle-ci a absorbé sa compagnie-soeur CONSERVERIES BRETAGNE-PROVENCE SA (Orange/Vaucluse), s'est transformée en SAPAL-SA DE PRODUITS ALIMENTAIRES et a porté son capital à F. 7,2 millions.

La compagnie absorbée employait 200 personnes à la fabrication de plats cui-sinés, sauces et assaisonnements sous les marques "Masque d'Or", "Marigny", "Coro-net", "Mogador" et "Sully" et elle réalisait un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de F. 15 millions, celui de GARBIT s'étant établi à F. 9,2 millions en 1969.

(578/35) L'agence de publicité et marketing EFFIVENTE PUBLICITE SA de Paris (cf. N° 566 p. 31) s'est donnée une filiale, SOFADI-STE DE FABRICATION & DISTRIBUTION SA (Montreuil-sous-Bois/Seine-St-Denis) au capital de F. 200.000, qui, présidée par M. Jean Michel L'Hopitault, se consacrera à la fabrication et au commerce de sucres, miels et produits alimentaires dérivés.

METALLURGIE

(578/36) Le groupe sidérurgique suédois UDDEHOLMS A/B de Uddeholm (cf. n° 546 p.34) a élargi son réseau chez les Six - des filiales sous son nom à Bruxelles, Paris, Düsseldorf, Solingen, Nuremberg, Stuttgart, etc... - en créant à Amsterdam la société UDDEHOLM-STAAAL N.V. (capital de Fl. 1,75 million) qui, dirigée par M. Lambert J. Schutterop, est sous son contrôle absolu.

(578/36) Représentée jusqu'ici en République Fédérale par la filiale à Francfort DEUTSCHE CASTOLIN SCHWEISSMATERIAL GmbH du groupe suisse CASTOLIN SA (St-Sulpice/Vaud), l'entreprise américaine d'électrodes pour soudeuse EUTECTIC WELDING ALLOYS INC. (Flushing/N.Y.) y a formé une filiale propre de vente, EUTECTIC GmbH (Francfort) au capital de DM. 20.000, que dirigent MM. Frank W. Glaser (Flushing), K. Toenz (Francfort) et G. Gigon (Lausanne).

La fondatrice possède un important réseau de représentation en Europe, confié aux filiales en France (Châtillon s/Bagneux), Pays-Bas (La Haye), Belgique (St-Josse-ten-Noode), etc... du groupe CASTOLIN, et elle a une filiale sous son nom en Grande-Bretagne (Feltham/Mddx.).

(578/36) L'association conclue début 1970 (cf. n° 554 p.33) entre la filiale ABEX CORP. (anc. AMERICAN BRAKE SHOE) du conglomérat de Chicago ILLINOIS CENTRAL INDUSTRIES INC. et la firme de Milan FRENDO SpA (cf. n° 386 p.21) pour la fabrication de produits métallurgiques de friction pour embrayages, freins, moteurs, roulements, etc... - sous licence de la Division S.K. WELLMAN C° (Bedford/O. et Cleveland) du groupe américain - a été sanctionnée par la création à Orzinuovi/Brescia de la société FRENDO-ABEX SpA (capital initial de Li. 10 millions), que préside M. V.L. Persbacher.

(578/36) Le groupe ARBED-ACIERIES REUNIES DE BURBACH-EICH-DUDELANGE SA de Luxembourg (cf. n° 573 p.29) négocie l'absorption de trois de ses filiales ou affiliées en France : 1) STE MINIERE DES TERRES ROUGES SA (Paris, avec exploitation à Audin-le-Tiche/Moselle), filiale absolue; 2) STE MINIERE FERDINAND SA (Audin-le-Tiche), en association 57/43 avec le groupe DE WENDEL-SIDELOR SA (cf. n° 558 p.20); 3) SA D'ERROUVILLE SA (Paris), en association 33,3/66,6 avec WENDEL SIDELOR, qui lui apportera des actifs évalués (bruts) à F. 19,9 millions, entraînant l'élévation à F. Lux. 6,488 milliards de son capital et son affiliation pour 0,12 % à WENDEL SIDELOR.

(578/37) L'entreprise belge CONTIGEA-EAU, GAZ, ELECTRICITE & APPLICATIONS SA (Uccle-Bruxelles) a définitivement constitué à Molenbeck-St-Jean la SA BULEX (capital de FB. 62,1 millions), à laquelle elle a fait apport de ses activités en matière de chauffe-eau et chauffe-bains instantanés à gaz ainsi que chaudières de chauffage central à gaz.

BULEX, qui a pour actionnaires symboliques les propres actionnaires de sa fondatrice - CIE DES COMPTEURS SA de Paris, CIE BELGE & CONTINENTALE DE GAZ & D'ELECTRICITE SA de Bruxelles, GEFILUX SA de Luxembourg, ELECTRAFINA SA d'Anvers et CIE NATIONALE D'ECLAIRAGE SA d'Anvers - passera prochainement sous le contrôle du groupe français SAUNIER-DUVAL SA, conformément à l'accord récemment conclu entre ce dernier et CONTIGEA (cf. n° 577 p.37).

(578/37) L'association 51/49 nouée début 1970 (cf. n° 553 p.35) entre les compagnies française U.A.S.M. -USINES & ACIERIES DE SAMBRE & MEUSE SA (cf. n° 553 p.41) et néerlandaise KON. DEMKA STAALFABRIEKEN N.V. (Utrecht) en vue d'une concentration de leurs activités de fonderie, a débouché sur la création à Utrecht d'une filiale commune, N.V. STAALGIETWERK SMDK (capital de Fl. 8 millions). Celle-ci a repris le Département de fonte d'acier, la fonderie et l'atelier mécanique de DEMKA - filiale absolue du groupe d'Ijmuiden KON. NED. HOOGOVENS & STAALFABRIEKEN N.V. (cf. n° 575 p.15) - à l'exception de son laminier.

La fondatrice française est filiale à 48 % du groupe franco-belge ATELIERS DE CONSTRUCTIONS DU NORD DE LA FRANCE-A.N.F. (cf. n° 565 p.26).

(578/37) Membre du groupe CIE PECHINEY SA (cf. n° 576 p.46), la compagnie CEGEDUR GP SA de Paris (cf. n° 558 p.36) a constitué à Maxeville/Meurthe & Moselle la société MENUISERIE METALLIQUE GP SA (capital de F. 100.000). Présidée par M. Pierre Damelon, celle-ci reprendra l'usine de fabrications pour le bâtiment (fenêtres, portes, huisseries métalliques) exploitée à Maxeville par la filiale CEGEBAT GP du groupe.

CEGEBAT a été créée en 1968 pour rassembler les actifs du groupe dans le domaine des applications de l'aluminium au bâtiment (activités précédemment exercées par les sociétés STUDAL, ALUBAT et ALUMINEX - cf. notamment n°<sup>s</sup> 470 p.28 et 526 p.27). En raison de la dispersion de ses usines - Maxeville, Wingles/Pas-de-Calais, Faremoutiers/Seine & Marne, Sevran/Seine-St-Denis et Paris - elle a connu certaines difficultés qui la conduisent à procéder aujourd'hui à une réorganisation de ses activités.

MINES

(578/38) C'est le groupe de traitement des métaux rares ENGELHARD MINERALS & CHEMICALS INC. de Newark/N.J. (cf. n° 577 p. 39) qui a repris à la CIE DE MOKTA SA (Neuilly/Hts-de-Seine) sa participation de 48,4 % dans l'entreprise d'extraction et transformation de kaolin STE DE LA CORNOUAILLE FRANCAISE SA (Neuilly, avec usine à Berrieu/Finistère - cf. n° 576 p. 21) - dont les autres actionnaires restent le groupe chimique de Bruxelles SOLVAY & CIE SA pour 48,4 % et le CREDIT PARISIEN SA (groupe LA PATERNELLE SA - cf. n° 493 p. 20) pour 3,2 %.

Le groupe américain possède déjà trois filiales à Paris : ENGELHARD INDUSTRIES FRANCE Sarl (cf. n° 375 p. 30), PHILIPP BROTHERS (FRANCE) SA (cf. n° 271 p. 21) et PHIBROTEC SA (cf. n° 117 p. 11).

(578/38) L'entreprise d'articles en faïence et céramique pour la table, le ménage, la toilette, etc... FAIENCERIES DE SARREGUEMINES DIGOIN & VITRY-LE-FRANCOIS SA (Paris) a reçu de la STE DES KAOLINS DU MORBIHAN SA (Paris) d'importantes carrières de kaolin situées en Bretagne.

En rémunération de cet apport, évalué à F. 16,4 millions, elle portera son capital à F. 42 millions et aura pour principal actionnaire minoritaire avec 40 % la société apporteuse, qui détenait déjà chez elle une participation de 6,6 %.

(578/38) Les groupes CIE PECHINEY SA de Paris (cf. supra, p. 37) et CERRO CORP. (New York), CHARTER CONSOLIDATED LTD de Londres (cf. n° 569 p. 23), ANGLO-AMERICAN CORP. OF SOUTH AFRICA LTD de Londres et Johannesburg (cf. n° 577 p. 38) et T.G.O. -TRAFIK A/B GRANGESBERG-OXELOSUND de Stockholm (cf. n° 567 p. 37) ne donneront pas suite à l'accord de principe qu'ils avaient dernièrement conclu (cf. n° 563 p. 33) pour l'exploitation en commun au Pérou de concessions de cuivre.

PAPIER

(578/38) Les liens unissant en Belgique les entreprises de transformation et façonnage de papiers et cartons N.V. VAN GENECHTEN, BRÉPOLS FABRIEKEN N.V. et LEONARD BIERMANS N.V. de Turnhout (cf. n° 394 p. 33) ont été renforcés avec la création d'une filiale commune (50/31/19), CARTA MUNDI N.V. (capital de FB. 50 millions), à laquelle les fondatrices ont fait apport de leurs Départements "cartes à jouer et cartons fins", évalués respectivement à FB. 19,9 millions, 12,3 millions et 7,6 millions.

Les partenaires étaient déjà associés (27/40/33) au sein de la firme TURPA N.V. (Turnhout), créée en janvier 1967.

PARFUMERIE

(578/39) La filiale à Aschaffenburg (cf. n° 516 p.31) de la firme américaine de parfumerie, produits de toilette, cosmétiques, etc... HOLIDAY MAGIC INC. de Los Angeles (cf. n° 577 p.40) a accordé le droit de commercialisation des produits et marques de sa compagnie-mère à une autre entreprise allemande, SALESFARE GmbH (capital de DM. 20.000), récemment créée à Nieder Erlenbach/Bad Vilbel avec M. Arthur G. Hansa pour gérant.

PETROLE

(578/39) Les intérêts en République Fédérale du groupe THE BRITISH PETROLEUM C° LTD (Londres) ont été élargis avec la prise du contrôle à Münster de la firme de distribution de gaz naturel ERDGASVERKAUFGESELLSCHAFT mbH (EVG) au profit de sa filiale de Hambourg BP BENZIN & PETROLEUM AG.

Celle-ci a récemment acquis par ailleurs une participation minoritaire indirecte à Essen dans la firme de distribution gazière RUHRGAS AG (cf. n° 576 p.50) en prenant une part de commandite dans la société de Münster SCHUBERT KG (cf. n° 546 p.34) qui en est actionnaire pour 15 %, aux côtés notamment des groupes BERGEMAN KG (Essen), GELSENBERG AG (Essen) et GEWERKSCHAFT BRIGITTA (Hanovre).

PHARMACIE

(578/39) Membre du groupe chimico-pharmaceutique ABBOTT LABORATORIES de North Chicago/Ill. (cf. n° 518 p.33), l'entreprise d'aliments pour enfants et nourritures diététiques M. & R. DIETETIC LABORATORIES INC. (Columbus/Ohio) a procuré de nouveaux moyens d'actions à sa filiale néerlandaise M. & R. LABORATORIA N.V. de Zwolle (cf. n° 70 p.21) en la dotant à Anvers d'une succursale dirigée par M. Hans E. Voorn.

Fortement implanté en Europe, ABBOTT l'est notamment en Belgique avec ses filiales ABBOTT SA (Bruxelles), ANCIAUX SA (Saint-Gilles-Bruxelles) et IPHABEL-INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE BELGE SA (Molenbeek-St-Jean).

(578/40) La compagnie américaine BIO-RAD LABORATORIES CALIFORNIA CORP. (Richmond/Cal.) a porté à DM. 200.000 le capital de sa filiale de Munich BIO-RAD LABORATORIES GmbH pour en assurer l'expansion.

Dirigée par M. Hans Glasschröder, celle-ci, créée en 1966, est spécialisée, comme sa société-sœur de Munich BIO-CAL INSTRUMENT GmbH, dans les produits chimico-pharmaceutiques et biologiques ainsi qu'appareils de mesure et d'analyse physico et chimico-biologiques.

PLASTIQUES

(578/40) Récemment créée à Amsterdam pour reprendre les activités plastiques de la compagnie câblière N.K.F. GROEP N.V. de Rijswijk (membre depuis peu du groupe N.V. PHILIPS GLOEILAMPENFABRIEKEN d'Eindhoven - cf. n° 573 p.28), la compagnie DRAKA PLASTIC N.V. s'est donnée une filiale commerciale à Aubervilliers/Seine-St-Denis, DRAKA PLASTICS FRANCE Sarl (capital de F. 20.000), que gère M. Johan-Horman Warrein.

PUBLICITE

(578/40) Les agences de Munich DORLAND GmbH (cf. n° 554 p.40) et de Londres DORLAND HOLDING LTD (cf. n° 573 p.34) ont apporté leurs intérêts (évalués à Sh. 150.000) dans les firmes de publicité de Vienne DORLAND WERBE GmbH et DORLAND WERBE GmbH & C° KG (cf. n° 535 p.38) à un holding commun à Zug, DDI-DFS DORLAND INTER AG (capital de FS. 105.000), dirigé par M. G. Forster (Zurich).

TABAC

(578/40) Le groupe de Londres BRITISH AMERICAN TOBACCO C° LTD-B.A.T. (cf. n° 575 p.31) négocie le renforcement de ses intérêts aux Pays-Bas (cf. n° 372 p.22) en lançant une OPA sur le groupe de cigares et tabacs de Maastricht N.V. TABAKSINDUSTRIE v/h GEBR. PHILIPS (cf. n° 396 p.33). Occupant quelque 700 personnes, celui-ci, connu pour ses marques Velasques, Martinez, Duc George, Uiltje et Wascana, contrôle depuis 1962 à Meerveldhoven la société VELASQUES NEDERLAND N.V. (dotée de filiales de vente sous son nom en Belgique et République Fédérale), et depuis 1963 à Kempen la firme N.V. SIGARENFABRIEK LA BOLSA v/h C.J. BOELE. En Belgique, il exploite une usine à Geel et a une filiale de vente à Etterbeek-Bruxelles.

BAT possède une filiale commerciale à Amsterdam, BRITISH AMERICAN TOBACCO (NEDERLAND) N.V., et il a racheté en 1966 l'entreprise de cigares d'Eersel/N.B. HENRI WINTERMAN'S SIGARENFABRIEKEN N.V. (cf. n° 386 p.37).

TEXTILES

(578/41) Spécialisée dans les voilages et rideaux, la société allemande ADO GARDINENWERK H. WULF oHG (Aschendorf) s'est donnée une filiale commerciale en France, ADO-FRANCE Sarl (Illzach/Haut Rhin) au capital de F. 0,3 million, que gère M. Hubert Wulf.

La fondatrice est également présente en Autriche (Johannisthal b. Schwanenstadt), ADO GARDINENWERK GmbH, et en Belgique (Turnhout), ADO TEXTIELFABRIKEN N.V.

(578/41) Un accord de coopération commerciale a été conclu entre l'entreprise néerlandaise de tapis de laine et nylon ainsi que voiles plastifiées "Bisonyl" STOOMWEVERIJ VAN BESOUW N.V. (Goirle) et son homologue de Krefeld GEBR. STORCK & C° KG (cf. n° 435 p.35) : présente depuis 1962 avec une filiale sous son nom à Amsterdam, celle-ci assurera la distribution de son partenaire à l'étranger où elle dispose de plusieurs succursales, notamment à Zurich, Paris, Milan et Vienne.

(578/41) L'entreprise textile italienne STAR PENNSYLVANIA RIBBON CORP. Srl (Rovigo) a participé pour 35 % à la création à Paris de la firme d'articles en textiles synthétiques pour emballage, conditionnement et décoration SUPER-NASTRO STAR FRANCE Sarl (capital de F. 20.000), que gère M. H. Djian, actionnaire pour le solde et par ailleurs propriétaire de la firme de négoce de tissus d'ameublement LES TEXTILES JANAR Sarl (Paris).

(578/41) L'entreprise allemande de bonneterie ERGEE FEINSTRUMPFWERKE EDWIN E. RÖSSLER oHG de Sonthofen/Allgäu (cf. n° 556 p.38) a complété son réseau commercial chez les Six en transformant sa succursale de Florence en filiale sous le nom d'ERGEE INTERNATIONAL SpA (capital de Li. 10 millions) et la direction de M. Raffaello Ponticelli.

(578/41) Le groupe lainier d'Enschede BLYDENSTEIN-WIL-LINK N.V. (cf. n° 576 p.53) s'est assuré à Zeist le contrôle de la blanchisserie et teinturerie industrielle N.V. BURGER et de sa filiale N.V. BURGER-ZETLIN (Zeist), qui occupe quelque 140 personnes.

(578/42) La firme suisse HAUSAMMANN TEXTILES SA (Winterthur) a pris pied en France en ouvrant à Paris une succursale que dirige M. Roland Weibel.

TOURISME

(578/42) Membre du DINERS CLUB INC. de New York (cf. n° 531 p. 38), la compagnie de tourisme et agences de voyage DINERS FUGAZY TRAVEL INC. (anc. FUGAZY TRAVEL BUREAU INC. - cf. n° 513 p. 36) a installé une filiale à Francfort, DINERS FUGAZY DEUTSCHLAND GmbH (capital de DM. 30.000), gérée par M. Frank J. Loeb.

La fondatrice exploite en propre ou par franchising un important réseau d'agences sous son nom en Europe, notamment à Bruxelles, Neuilly s/Seine, Rome, etc...

(578/42) Des intérêts américains portés par M. Joel Schiavone (New York) ont été à l'origine en Belgique de la compagnie d'exploitation d'hôtels, motels, bars, etc... YOUR FATHER'S MUSTACHE OF BRUSSELS SA (capital de FB. 250.000), que préside M. Joseph Schiavone.

(578/42) Récemment créée à Bruxelles au capital de FB. 0,7 million, la société d'engineering hôtelier et pour l'industrie des loisirs et du tourisme, SENHOTEL SA (Saint-Gilles-Bruxelles) l'a été par des intérêts français (M. Jean Jumet de Glatigny, de Caen/Calvados) avec 28,6 %, belges (M. Jacques Sinniger, de Grez-Doiceau et la société EMAUX DE GEMBLOUX SA de Bruxelles) avec ensemble 50 %, et suisses (Melle Anne-Marie Odillon, de Villars-sur-Ollon) avec 20 %.

TRANSPORTS

(578/42) La firme allemande de plateformes, barges et matériels de dragage ANTON MÜSING KG (Ihrhove ü. Leer) s'est donnée aux Pays-Bas une filiale, MÜSING TRANSPORT N.V. (Driebruggen) au capital de Fl. 0,5 million, dont la direction a été confiée à la firme locale INTERSHIPPING HOLLAND N.V.

(578/42) Des intérêts iraniens portés par MM. R. Mashallah et S. M. Kazemi-Nejad (Téhéran) ont été à l'origine à Munich de la firme d'expédition et transports par containers IRAN CONTAINER C° INTERNATIONALE FRACHTENAGENTUR GmbH (capital de DM. 20.000).

(578/43) Animée à Londres par MM. M.J. Bruce et R.A. Falconer, la firme de transports maritimes et terrestres internationaux FREIGHT SHIPPING INTERNATIONAL LTD a installé une filiale à Rotterdam, FREIGHT SHIPPING INTERNATIONAL (EUROPE) N.V. (capital de Fl. 50.000), où elle a pour associée (50%) la filiale locale COWARD BROS. (EUROPEAN) N.V. (cf. n° 546 p.36) du groupe de transport COWARD BROS. (EUROPEAN) LTD de Romford/Essex (cf. n° 534 p.40).

(578/43) Les négociations menées (cf. n° 576 p.56) entre les compagnies française SAGA-STE DE GERANCE & D'ARMEMENT SA de Paris (groupe ROTHSCHILD SA), américaine PHILTANKERS INC. (groupe PHILLIPS PETROLEUM C° de Bartlesville/Okla.) et japonaise BRIDGESTONE LIQUEFIED GAS C° LTD (groupe MITSUI & C° LTD de Tokyo) ont débouché sur la création d'une filiale commune (40/40/20) - devant être paritaire, à terme - au Libéria (avec bureau en Suisse), MULTINATIONAL GAS & PETROCHEMICAL C° (capital de \$ 30 millions). Présidée par M. A. Anstett (SAGA) et vice-présidée par MM. H. Sauer (PHILLIPS) et Tamaki (BRIDGESTONE), la nouvelle affaire a pour objet le transport de gaz liquéfiés dans le monde entier.

M. Anstett est également président de la compagnie SOFRANGAZ-STE FRANCAISE D'ARMEMENT DE NAVIRES TRANSPORTEURS DE GAZ SA, récemment formée par SAGA pour reprendre l'armement de ses navires transporteurs de gaz battant pavillons français et panaméens, et qui apportera ultérieurement la gestion de ces navires à la nouvelle affaire libérienne.

(578/43) La compagnie maritime de Hambourg ERNST RUSS KG (cf. n° 518 p.37) a élargi les assises financières de deux de ses filiales à Anvers, ALGEMENE SCHEEPVAARTMIJ. POMONA N.V. et ALGEMENE SCHEEPVAARTMIJ. PONTOS N.V. (cf. n° 416 p.35), qui ont porté leur capital à FB. 8,25 millions chacune, et elle a triplé à FB. 30 millions celui de son affiliée ALGEMENE SCHEEPVAARTMIJ. BRABANTIA N.V. où POMONA, PONTOS et le groupe AHLERS N.V. d'Anvers (cf. n° 567 p.44) ont un intérêt minoritaire.

(578/43) Sous contrôle néerlandais et animée par M. Marinus Zweers (Arnhem), la firme allemande de transport et transit SPEDITIONS- & TRANSPORTGESELLSCHAFT SPETRA GmbH d'Emmerich (cf. n° 576 p.56) a ouvert à Schwieberdingen/Ludwigsburg une succursale dirigée par M. Wolfgang Timm; en revanche elle a fermé sa succursale de Mûnchingen.

(578/43) Des intérêts français, portés par MM. Jean-Pierre et Xavier Gerber, et néerlandais, portés par MM. Corneis Rijke et Gérard Brandt, ont été à l'origine de la société de transports routiers, aériens, maritimes, fluviaux et ferroviaires RIJBA FRANCE SA (Le Havre) au capital de F. 150.000, que préside M. Jean-Pierre Gerber.

(578/44) Une fusion a été négociée aux Pays-Bas entre les entreprises de camionnage P.A. VERMEY et L. TH. DE BRUYN N.V. (Rotterdam) au profit de la seconde, transformée en INTERNATIONALE TRANSPORT P.A. VERMEY-DE BRUYN N.V., et qui dispose ainsi d'un parc de plus de 40 véhicules et porte-containers.

DIVERS
--------

(578/44) En association 50/50 avec la compagnie d'édition de Londres LONGMAN GROUP LTD (groupe PEARSON LONGMAN LTD - cf. n° 563 p.25), la firme d'enseignement de langues vivantes par toutes méthodes modernes INTERNATIONAL LANGUAGE CENTRE LTD (Londres) s'est donnée une filiale à Paris, INTERNATIONAL LANGUAGE CENTRE (FRANCE) SA (capital de F. 1 million), que préside M. Philippe Jacob.

(578/44) La compagnie de portefeuille de Paris CIE GENERALE DU JOUET SA (cf. n° 572 p.39) a repris, à travers la société JOUETS RATIONNELS-J.R. SA (Paris), les Départements "Circuit 24" et "Jouets Muz" de l'entreprise IDE-FRANCE Sarl (Paris), filiale du groupe italien I.D.E. DI SESSO ANTONIO (Cami-sano Vicentino/Vicenza).

Parmi les récentes initiatives de JOUETS RATIONNELS figure la reprise du Département "poupées" des ETS CLODREY SA (Paris).

(578/44) Disposant de succursales de vente en France, Italie et Autriche, l'entreprise allemande de sélection de fleurs et semences potagères DOM-SAMEN GmbH, GEMÜSE- & BLUMENSÄMEREIEN-GROSSVERTRIEB (Kevelaer) va en ouvrir une au Royaume-Uni (Spalding/Lincs.).

(578/44) Des intérêts américains portés par Mme Nina Segal (New York) ont constitué à Paris la maison de haute couture, joaillerie, parfumerie NINA PARIS Sarl (capital de F. 20.000), que gère sa fondatrice.

(578/44) Le holding CINEFINANCE-AFNO SA de Luxembourg s'est donné une filiale de prestation de services à Londres, LUX SERVICES (U.K.) LTD (capital de £ 100), dont les premiers administrateurs sont MM. Freeman Kuo et Kurt von Hofmann.

---

INDEX DES PRINCIPALES SOCIETES CITEES

Abbott Laboratories	P. 39	Chanowski Productions	P. 27
Abex	36	Chemia	21
Ado France	41	Chemische Fabriek Naarden	21
AEG-Telefunken	29	Chimique de l'Oise	21
Air & Chaleur	25	Cidefina	20
Alphanumeric	29	Cinefinance-Afno	44
Arbed	36	Cinema International Corp.	26
Armour	33	Commercial Bank of Kuwait	30-31
Arolaid	32	Computer Technology Inc.	27
Assicuratrice Italiana	17	Concentra	21
Assurantie Mij. de Nederlanden Van 1845	17	Contigea	37
Baci Import	34	Continental Engineering	29
Bail Equipement	32	Cornouaille (Sté de la)	38
Banca Commerciale Italiana	31	Coutinho, Caro & C°	22
Banco Aleman Transatlantico	30	Coward Bros. (European)	43
Bank of America	31	Crédit Lyonnais	30
Bankhaus Centrale Credit	31	Credito Italiano	31-32
Bankhaus Sal. Oppenheim Jr. & Cie	31	Croky-Chips	33
Banque Franco-Arabe d'Investis- sements Internationaux	31	Daimler-Benz	26
Banque Internationale à Luxembourg	32	Dassault	28
Banque Suisse (Sté de)	31	DDI-Dfs Dorland Inter	40
B. A. T. -British American Tobacco	40-41	Deltec	33
Bata	20	Deutsche Ueberseeische Bank	30
Bayer	21	Dietzel Electro	23
Benoto	26	Diners Fugazy	42
Biermans (Leonard)	38	Dom-Samen	44
Bio-Rad Laboratories	40	Dorland	40
Blydenstein-Willink	41	Dortmunder Union Brauerei	34
Bos Kalis Westminster	18	Draka Plastics	40
Bouillet (Laurent)	25	Dungen's Chocoladefabriek (Van)	34
BP	39	Dupol-Rubbermaid	19
Bridgestone Liquefied Gas C°	43	Effivente Publicité	35
Bulex	37	Ekco	28
Burger	41	Emaux de Gembloux	42
Caelus Memories	28	Engelhard Minerals & Chemicals	38
Candy	23	Erdgasverkaufsges.	39
Carta Mundi	38	Ergee	41
Castolin	36	Etudes & Réalisations de Travaux Publics	19
Cegebat GP	37	Eurofortune	32
Cegedur	37	European Overseas Holding	29
		Eutectic	36

Fabair	P.	25	Kaolins du Morbihan	P.	38
Fabel Film		27	Kenics Corp.		23
Faïenceries de Sarreguemines		38	Klöckner-Humboldt-Deutz		25
Farbenchemie		21	Kon. Demka Staalfabrieken		37
Financière pour l'Industrie			Kuweit Foreign Investment		30-31
Mécanique		23	Kwatta		34
Finserv		31			
Fraba Schuh		20	Lectronic France		28
France-Bail		30	Lesieur		35
Freight Shipping International		43	Limburgse Melkcentrale		35
Fren-Do		36	Lindener Gilde-Bräu		34
			Locat		32
Galleries Lafayette		22	Locatrice Italiana		31
Gekro		34	Longman Group		44
Gel-Service		30	Lux Services (U.K.)		44
Genechten (Van)		38			
Générale (Sté)		31	M. & R. Laboratoria		39
Générale d'Automatisme		29	Mafi Fahrzeugwerk		25
Générale de Belgique	25-29		Magirus Deutz		25
Générale du Jouet		44	M. A. N.		26
Glasurit		20	Matheson		24
Groot Landeweer (A. J.)		17	Matress		17
Gulf & Western Industries		26	Maulde & Renou		26
Gutbrod		25	McCreath & Son (Andrew S.)		21
			Menuiserie Métallique GP		37
Hansa Automobil Leasing		18	Metro-SB-Grossmärkte		22
Hattum & Blankevoort (Van)		18	Mitra Europe		21
Hausamman Textiles		42	Mokta (Cie de)		38
Hitachi		29	Multinational Gas & Petroche- mical C°		43
Hoffmann-La Roche		28	Müsing Transport		42
Holiday Magic		39			
Husky		24	Nederhorst		29
			Nina Paris		44
I. D. E. -France		44	Nord (Cie du)		34
Industrie Buitoni Perugia		34			
Integrated Projects Netherlands		29	Oriel Optics		24
International Language Center		44	Orion Insurance		17
International Ore & Fertilizer		21			
International Port & Harbour			Parlux		32
Construction		18	Pechiney		37-38
Internationale Transport P. A.			Peters Machinefabriek		24
Vermey-de Bruyn		44	Philips		23-28 -40
Iran Container C° Internationale			Phillips Petroleum		43
Frachtenagentur		42	Philtankers		43
			Pioneer Fishmeal Producers		34
Jager & Fils (SA L. de)		34	Pirelli		20
Jouets Rationnels		44			

Poclain	P. 24	Straco-Bel	P. 19
Poliet & Chausson	19	Stramit	19
Pomona	43	Studebaker-Worthington	31
Pontos	43	Supernastro Star France	41
		Sybeta	29
Rademaker's Cacao (Frank)	34		
Raffineries & Sucrieries Say	33	Tabaksindustrie v/h Gebr. Philips	40
Raygan International	32	Tate & Lyle	33
Reemtsma	34	Touristic Holding	32
Renault	18	Traction & Electricité	29
Rexital	30	Transuvrac	33
Rijba France	43	T. R. T.	28
Rothschild	31-35-43		
Rouzaud	35	Uddeholm-Staal	36
Royer & Cie	33	Ultrasonic Machines	24
Rubbermaid	19	Unibéton	19
Russ (Ernst)	43	Unilever	21
		United Biscuit	33
Saga	43	U. S. Leasing International	30
Salesfare	39	Usines & Aciéries de Sambre & Meuse	37
S. A. P. A. L. -SA de Produits Alimentaires	35		
Schaetzen & Cie (MM. O. de)	34	Vendôme Equipment	32
Schubert	39	Vishay	27
S. C. M. Corp.	23	Volker (Adriaan)	18
SDK Ingenieurunternehmen	18	Voss Schreibmaschinen	25
Sellier-Leblanc	19	Votteler Design	17
Senhotel	42		
Singer	22	Walita	23
Smith Corona Marchant	23	Wendel-Sidelor (De)	36
S. O. F. A. D. I. -Sté de Fabrication & Distribution	35	Westimex	33
Sofinindel	28	Will Ross	24
Spetra	43	Winterman's Sigarenfabrieken (H.)	41
Staalgieterwerk SMDK	37		
Stamicarbon	29	Zanussi	30
Star Pennsylvania Ribbon	41		
Stereogram	27		
Stoomweverij Van Besouw	41		
Storck & C° (Gebr.)	41		